

EDITORIAL: De la sacristie à la rue	1
DOSSIER: LA VILLE ET SES PROBLEMES	4
D. Bourdon et F. Ngango: Urbanisation et équité sociale	5
S. Kamanda et S. Jürgen: On ne peut pas manger des briques	21
G. Musy: Les pauvres dans la ville; le rôle du Bureau Social Urbain	27
SOCIETE ET DEVELOPEMENT	
J.B. Ngirabacu: Prix des matières premières et problèmes de développement	41
J.P. Godding: Qui sont les "Impunyu"?	54
M. Donnet: Les CCDFP et leur avenir	62
C. Karamano: Les ONG africaines changent de nom	75
EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS	
Evêques du Burundi: Transition dans la sérénité	79
LIBRES PROPOS	
E. Mbugulize: Pour ou contre les langues vernaculaires à l'école?	90
CARNET: Septembre-Octobre 1987	94
A TRAVERS LIVRES ET REVUES	
P.C. Nyetera: "Rayons et nuées" de F.X. Munyarugerero	101
COURRIER DES LECTEURS	
Tous mes encouragements! - Il reste beaucoup à faire	104
Pas d'accord! - Non à l'exode rural - Toute ma sympathie.	
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	
M. Mary: La casserole norvégienne	109
HUMOUR	111



LA VILLE ET SES PROBLEMES



- Urbanisation et équité sociale
- On ne peut pas manger des briques
- Les pauvres dans la ville: le rôle du BSU

◦ ◦ ◦ ◦ ◦

DIALOGUE

N° 126
Janvier - Février 1988

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Yvon POMERLEAU, Dominicain, Secrétaire de Rédaction de la Revue **DIALOGUE**,

Kigali

Daniel BOURDON, Architecte-urbaniste, **BUNEP**, Kigali

Félicien NGANGO, Juriste, **BUNEP**, Kigali

Guy MUSY, Dominicain, Responsable du Bureau Social Urbain, Kigali

Jean Baptiste NGIRABACU, Directeur Général de **RWANDEX**, Kigali

Jean Pierre GOODING, Conseiller à la Préfecture de Gisenyi

Michel DONNET, Prêtre Fidel Donum, Paroisse Ste Famille, Kigali

Charles KAREMANO, Représentant Légal Adjoint de l'A.R.D.I., Kigali

Ephrem MBUGULIZE, Préfet des Etudes à l'Ecole Agri-Vétérinaire de Kabutare, Butare

Pierre Célestin NYETERA, Rédacteur de la Revue "Uburuzi, Ubuganga n'Umuco/ Education Science & Culture", MINESUPRES, Kigali

Raymond DELPORTE, Trappiste, Monastère de Kasanza (Kikwiti), Kinshasa, Zaïre

Claude TALBOT, Prêtre Fidel Donum, Professeur au Petit Séminaire de Karubanda, Butare

Joseph NGOMANZUNGU, Président de la Revue **URUNANA**, Grand Séminaire de Ny-

Kibanda, Butare

Jean ROUSSEAU, Diacre Permanent, Volontaire OCSD, PSTP-HIMO, Rubenguri

Germain PIRLOT, Professeur a.s., Chroniqueur pour l'espéranto à "La Dernière

Heure", Bruxelles, Belgique

Michel MARY, Volontaire, Poterie de Muyunzwe, Nyabisindu

DIALOGUE

EDITEUR: ASBL - **DIALOGUE**

B.P. 572 KIGALI/RWANDA Tél. 7 41 78

SECRETAIRE DE REDACTION: Yvon POMERLEAU

REDACTEUR: Joseph NTAMAHUNGIRO

SECRETAIRE-DACTYLOGRAPHIE: Théophile KAMANGO

COMITE DE REDACTION:

Zéphyrin BAGAMBIKI - Thodée BAGARAGAZA - Mi-

chel DONNET - François FUNGA - Straton GAKWAYA -

Déogratias HITIMANA - Narcisse MUNYAMBARAGA -

François Xavier MUNYARUGERERO - Guy MUSY -

Jean Baptiste NGIRABACU - Ernest RUKANGIRA - Guy

THEUNIS - Odette UBONABENSHI.

PROMOTION: Ernest RUKANGIRA

IMPRESSION: PALLOTTI-PRESSE

B.P. 863 KIGALI/RWANDA

TEL. 740 84

TIRAGE: 2000 exemplaires

Editorial

De la sacristie à la rue

Au cours du dernier trimestre 1987, relevons deux événements marquants, l'un pour l'Eglise universelle, l'autre pour l'Eglise du Rwanda. Il s'agit du synode des évêques sur les laïcs, tenu à Rome, tout au long du mois d'octobre et d'une session sur l'inculturation réalisée dans le cadre du Centre National de Pastorale, à Kigali, dans la dernière semaine du même mois. Ces deux rencontres nous suggèrent des remarques convergentes sur l'engagement du chrétien dans le monde.

La promotion du laïc, selon le synode romain, n'est pas à chercher du côté de la sacristie mais dans la rue. Il ne faut surtout pas croire qu'en permettant aux laïcs d'assurer le service de l'autel dans nos célébrations nous avons fait un grand pas pour leur promotion. Nous devons plutôt reconnaître que c'est par leur engagement sécurier que les laïcs sont appelés à témoigner de l'Evangile. Bien sûr, il faut éviter de trop séparer le spirituel et le temporel : l'engagement sociopolitique s'enracine dans la foi et l'eucharistie célèbre le vécu quotidien dans la lumière de la Résurrection. Mais il y a là une question d'accent.

"La majorité des fidèles laïcs vivent surtout en disciples du Christ dans ce que nous appelons 'le monde': la famille, le travail, la communauté locale, etc. Leur devoir a été et reste d'imprégner toujours plus vigoureusement ces domaines

de l'Esprit du Christ. C'est ainsi qu'ils collaborent à la sanctification du monde et à la réalisation du règne de Dieu".

(Message des évêques aux chrétiens du monde)

L'inculturation, comme il nous a été rappelé lors de la session de Kigali, ne doit pas être envisagée d'abord comme un retour aux croyances et pratiques du passé. Ce serait là une attitude folklorique qui risquerait fort de détourner notre attention des vrais problèmes auxquels est confronté l'homme d'aujourd'hui. Il faut avoir de la culture une vision englobante et dynamique. La culture concerne l'ensemble des solutions que l'homme apporte aux problèmes auxquels il est confronté au jour le jour et ces solutions changent selon les temps et les lieux.

"Le projet de l'homme africain est un projet de libération et d'indépendance dans tous les domaines : économique, politique, culturel et spirituel (...). C'est ce projet qui doit servir de critère d'appréciation de toute tradition africaine ou autre, tant il est vrai que la tradition n'a de sens que par rapport à l'avenir à assurer".

(Eloi MESSI, Quelle Théologie chrétienne africaine ?)

Cette attention à tout le champ de questions que porte le Rwandais d'aujourd'hui rejoint les perspectives de la revue DIALOGUE. C'est ainsi que le présent numéro aborde, dans un mini-dossier, divers problèmes liés au développement de la ville. La réflexion se poursuit sur des thèmes aussi variés que "les prix des matières premières", "les impu-

nyu", "les CCDFP et leur avenir" ...
Autant de questions que l'homme "cultivé" et le laïc chrétien du Rwanda se doivent d'affronter.

Avec ce premier numéro de l'année 1988, un certain nombre de changements ont été apportés dans la présentation de la revue : une page couverture plus imagée, de nouvelles chroniques (livres, propos, science et technologie), et un peu d'humour par le texte et le dessin. Ces modifications ou innovations veulent être un premier écho aux suggestions que vous avez faites lors de l'enquête que la revue a lancée début 1987 et dont les résultats ont été publiés dans le dernier numéro de l'année. Pour que la revue réponde davantage à vos attentes, il n'y a qu'une solution : écrivez-nous ! Ecrivez-nous vos réflexions, vos opinions, votre humour, vos découvertes, vos réactions. DIALOGUE est votre revue.

Ce que nous souhaitons à nos lecteurs et amis pour la nouvelle année, c'est d'être créateurs d'espoir et de fraternité ... par le dialogue.

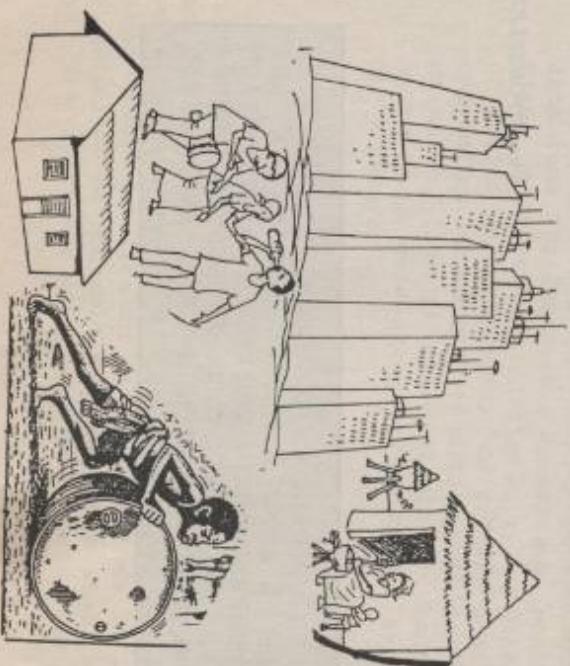
Yvon POMERLEAU

LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF
DE L'ASBL DIALOGUE AINSI QUE LES
MEMBRES DU COMITE DE REDACTION
DE LA REVUE VOUS PRESENTENT LEURS
MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1988

LA VILLE ET SES PROBLÈMES

Quelles sont belles nos villes !! Immeubles à étages, maisons cadastrées, routes asphaltées, éclairage public... Qui n'a pas vu Kigali "by night" du haut de Nyamirambo n'a pas encore découvert la "fascination" de notre capitale. Mais il existe hélas l'envers de la médaille. Quartiers spontanés où s'entassent des "cases" avec leurs insalubrités, mendicité, délinquance, errance des enfants de la rue. Autant de miroirs qui nous renvoient une autre image de la ville.

En présentant ce mini-dossier, nous lançons un débat sur les problèmes que pose la croissance de nos villes. Afin que du choc des idées jaillisse la lumière qui éclairera nos planificateurs.



Une étude sur la faisabilité de la restructuration des quartiers spontanés de Kigali (Muhima, Cyahafi, Gitega, Nyakabanda et Kimisagara), commandée par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (MINITRAPE), a été réalisée en 1986 par le BUNEP. La confrontation avec les problèmes urbains abordés au cours de l'étude, dirigée par M. Epaphrodite MWENEDATA, a inspiré à deux de ses auteurs, Félicien NGANCO, juriste, et Daniel BOURDON, architecte-urbaniste, les réflexions qui suivent. Les questions posées par ce projet dépassent en effet le seul cadre du quartier étudié pour poser le problème plus général de la gestion de la ville.

Urbanisation et équité sociale

L'URBANISATION DU RWANDA

Durant la période du mandat, le Rwanda et l'Urundi (actuel Burundi) formaient une même entité territoriale, administrativement rattachée au Congo Belge. La Capitale en était Usunbura (l'actuelle Bujumbura), Kigali étant une ville secondaire. Dans cette dernière le schéma d'occupation de l'espace était fort simple, la ville étant constituée

de trois quartiers. Un quartier résidentiel réservé aux européens; un quartier commercial le long de la rue principale, habitée par une population indopakistanaise et de quelques musulmans rwandais; et un centre extra-coutumier abritant la population indigène des agents de l'administration coloniale ainsi que quelques congolais (1).

Lors de l'indépendance, Kigali devint la capitale du Rwanda. Les textes législatifs sur l'urbanisme édictés durant la période coloniale ne sont pas abrogés, notamment le Décret royal du 20 juin 1957 relatif à l'urbanisme. Ce dernier texte est repris dans la nouvelle législation et constitue la base des nouveaux outils institutionnels, notamment de la création, en 1963, de la Commission nationale de l'urbanisme. Une des principales missions de la Commission était de veiller à l'aménagement rationnel des centres urbains.

Le Rwanda est en voie d'urbanisation. Sa population, dans sa grande majorité (90%) est encore rurale, mais la réduction progressive de la superficie moyenne des exploitations agricoles (26% d'entre elles ont une superficie inférieure à 0,5 ha) et l'accroissement démographique ont pour effet un mouvement migratoire vers les villes et en particulier vers Kigali. Selon les scénarios envisagés, on estime qu'à l'horizon 2000 la population urbaine sera de 1,6 ou de 2,4 millions de personnes (au lieu de 400.000 en 1985), ce qui représentera un taux d'urbanisation de 17% à 25%.

(1) Voir à ce sujet les interventions des participants au Premier Séminaire National sur l'Aménagement du territoire, mars 1983, et notamment celles de M. Aloys BALIHE "politique de l'urbanisation au Rwanda", et de M. Juvénal NKUSI "le développement urbain et l'armature urbaine au Rwanda".

C'est en 1964 que les premiers schémas directeurs et plans d'aménagement urbain sont élaborés, pour les villes de Kigali, Butare, Gisenyi et Ruhengeri. Cependant ce n'est qu'en 1982 que le Schéma Directeur de Kigali sera approuvé. Entre temps les pouvoirs publics prendront des mesures de sauvegarde pour tenter de contrôler le développement de l'urbanisation de la capitale.

Toutefois les moyens des pouvoirs publics en ce qui concerne la production de terrains à bâtir, donc de parcelles équipées (avec voirie, réseau d'eau, électricité, etc...) sont fort réduits encore. La demande est beaucoup plus forte que l'offre. La production de lotissements, rendue nécessaire par le développement de l'appareil d'état (il faut loger les fonctionnaires et assimilés), est insuffisante. Elle ne représente que 5% environ de la production nationale d'habitat, et environ 20% à Kigali.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la population migrante s'installe dans les zones de Kigali qui ne sont pas encore gagnées par l'urbanisation "cadastree". Ainsi naissent peu à peu les quartiers dits spontanés, ou "utu-jagali", quartiers qui se construisent sans planification préalable.

L'urbanisation "spontanée", ou, mieux dit, non cadastrée (elle n'est pas toujours spontanée) qui abrite près des 4/5èmes de la population de Kigali, évaluée à 250 000 habitants, a longtemps été considérée comme marginale, dans la mesure où elle ne suivait pas la filière "normale" ou "légalisée" d'accession à la terre urbaine et au logement résidentiel ou économique.

Le rôle de cette filière populaire d'accès à la terre est pourtant essentiel à la vie économique de la capitale du Rwanda. Selon les sec-teurs, l'importance de l'habitat locatif dans les

quartiers populaires varie, mais sans jamais représenter moins de 50% des résidents.

Le statut foncier de cet habitat se situe à la charnière du droit coutumier et de la légalité juridique. La question foncière est au coeur des solutions qui peuvent être apportées au problème de l'amélioration des quartiers populaires. L'occupant coutumier, en effet, n'est pas "propriétaire" du sol, même s'il en a acheté les droits d'occupation. A l'inverse du propriétaire d'une parcelle cadastrée, qui a acheté le sol à l'Etat. D'où une certaine insécurité : être occupant sans titre de propriété signifie être exposé, en cas de lotissement de la zone, à une éventuelle expropriation et à un non moins éventuel déguerpissement. Peut-on, en effet, raisonnablement investir dans son logement dans des conditions de précarité ? Sans garantie foncière, pas d'amélioration de l'habitat.

UNE STRATEGIE POUR L'HABITAT URBAIN

A Kigali l'urbanisation s'est effectuée essentiellement par lotissements à grands coups (et à grands coûts) de déguerpissement des installations non cadastrées. Telle était jusqu'à ces dernières années, sinon la doctrine, du moins la pratique en matière d'aménagement urbain.

Cependant l'Etat Rwandais et plus particulièrement le Ministère des Travaux Publics prend progressivement conscience que la prolifération de l'habitat spontané dans les villes, loin d'être un accident imputable au manque de moyens des organismes de contrôle de l'urbanisme, est un phénomène durable, appelé à s'amplifier, et de surcroît, nécessaire à la survie des campagnes surpeuplées.

Plusieurs dates jalonnent cette prise de conscience. En 1982 a été approuvé le Schéma Directeur de Kigali. La même année, une étude commandée au Bureau National d'Etude de Projets (BUNEP) sur l'identification de la demande solvable en logements à Kigali révélait que les quartiers spontanés abritaient plus de 90% de la population de la capitale. Lors du premier séminaire sur l'aménagement du Territoire organisé par la Direction de l'Urbanisme et des Bâtiments civils, le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie déclare que "dans la seule ville de Kigali on construit 3000 logements par an, dont seulement 200 à 300 sont cadastrés. Il n'est pas envisageable de raser les quartiers spontanés qui abritent environ 92% des ménages de Kigali. Cette destruction d'investissements importants serait un gaspillage énorme pour le pays. Il s'agit donc de rendre viables ces quartiers en mettant en place les équipements et les infrastructures de base".

Enfin, c'est en 1985 que le MINITRAPE élabore une "Stratégie sectorielle de l'Habitat Urbain", qui fournit désormais le cadre d'une politique urbaine. En ce qui concerne les quartiers non cadastrés, il est notamment recommandé d'opérer des restructurations par octroi de la sécurité foncière sans relotissement et sans expropriations autres que celles rendues nécessaires pour les emprises de voirie et d'équipements. Ces restructurations doivent se traduire également par une amélioration des infrastructures, mais de manière suffisamment légère pour éviter une modification sociale de la population.

LES QUARTIERS POPULAIRES DU CENTRE DE KIGALI

Tels sont les objectifs auxquels devait satisfaire l'étude des quartiers Muhima,

Gitega, Cyahafi, Nyakabanda et Kimisagara, demandée au BUNEP.

Les secteurs de Muhima, Cyahafi, Gitega et Nyakabanda, situés sur les pentes du plateau de Nyarugenge, centre commercial et décisionnel de Kigali, abritent à eux seuls près de 50.000 habitants.

Qui vit dans ces quartiers ? Les enquêtes menées en 1985 par le Ministère du Plan dans le cadre de l'Enquête Nationale sur le Budget de Consommation complétées par une enquête réalisée sur les quartiers par le BUNEP (2) en début de 1986, montre que ces quartiers jouent avant tout un rôle d'accueil.

On compte en effet 1/3 de primo-migrants venant des zones rurales ou des centres secondaires. C'est une population jeune, célibataire ou ayant laissé la famille à la campagne. Cette population en voie de prolétarianisation trouve des emplois principalement dans le secteur tertiaire formel ou informel. Elle est majoritairement locale et loge dans les quartiers denses, en haut des pentes où elle trouve un marché locatif inégalément équipé mais proche des sources d'emploi (Muhima, Cyahafi, Gitega). Une partie de ces primo-migrants accède à la propriété (coutumière) d'une parcelle ou d'une maison dans les secteurs encore peu densifiés (Nyakabanda, Kimisagara).

Un second type de population, résultant de migrations successives, occupe le quartier Gitega, Cyahafi constituent pour ceux-là une seconde, voire une troisième installation à Kigali. Ils ont d'abord émigré de la campagne vers les quartiers

(2) La superficie de la zone de l'étude est de 275 hectares, dont 220 hectares non cadastrés, qui situent environ 35.000 habitants, soit 7.000 ménages.

spontanés de la périphérie et se rapprochent peu à peu du centre. Cela marque un changement culturel: du semi-rural à l'urbain où les revenus salariaux deviennent prédominants.

Enfin, on trouve des habitants installés depuis longtemps (une dizaine d'années ou plus), possesseurs coutumiers d'origine, ou déguerpis dans les quartiers voisins par des opérations de lotissements. Ce sont généralement des propriétaires.

Ajoutons qu'il s'agit d'une population active où le taux de chômage est bas (57% d'actifs et 5% de chômeurs). Cette population est en majorité salariée dans des emplois de service domestique et du secteur tertiaire. Le secteur secondaire est faiblement représenté et les métiers prédominants y sont ceux de tailleurs, cordonniers, menuisiers et réparateurs divers.

Les revenus monétaires sont modestes: 70% des ménages disposent d'un revenu monétaire inférieur à 20.000 FRW/mois et 12% d'un revenu inférieur à 5.000 FRW/mois. Ajoutons que près de 65% des ménages résidents ne sont pas propriétaires de leur logement, étant locataires, soit hébergés à titre gratuit ou en échange de services.

Quant à l'habitat, il est généralement "en dur": plus de 70% des bâtiments disposent de dallage en ciment, de revêtements sur les murs extérieurs, près de 10% des logements disposent du branchement au réseau d'électricité et près de 5% d'entre eux ont le branchement à l'eau. Par ailleurs 32 bornes-fontaines distribuent les 5 secteurs de la zone.

C'est sur cette zone, précisément délimitée par l'avenue du Mon Kigali, l'Avenue de la Justice et le Boulevard de Nyabugogo, que le MINITRAPE a commandé au BUNEP en 1982, une étude

de restructuration légère. Cette commande pose deux questions. L'une est : que signifie "restructurer"? L'autre : "pourquoi cette zone" ?

Pourquoi cette zone ? Parce qu'elle est encore sous-équipée, que sa densité atteint la limite et qu'elle est située au coeur de la ville.

Et "restructurer", qu'est-ce à dire? S'agit-il de démolir les habitations érigées, de déguerpier les habitants et de lotir l'espace ainsi libéré pour une population plus aisée ? Certes non: il s'agit d'équiper le quartier pour la population en place.

OCTROYER LA SECURITE FONCIERE ET EQUIPER LE QUARTIER POUR CEUX QUI Y RESIDENT

Les problèmes qui se posaient dans le cadre de cette étude étaient les suivants :

- quelles améliorations à faire sur les infrastructures du quartier, suffisantes pour assurer une vie quotidienne urbaine mais pas coûteuses au point d'aboutir à terme à un changement de population par élévation excessive de la "valeur" du quartier ?
- comment assurer la consolidation des droits fonciers et immobiliers des résidents de la zone?
- comment permettre à la collectivité locale - en l'espèce, la Commune urbaine de Nyarugenge - de gérer son territoire et de récupérer les coûts de ces améliorations ?

En réalité, il manque peu de choses au quartier pour devenir urbain. Il faut d'abord conserver des réserves foncières pour les écoles

primaires qu'il faudra bien construire un jour. Même si 9 écoles primaires entourent la zone, elles sont surchargées et ne pourront pas répondre aux objectifs de scolarisation à l'horizon 1992, où l'on estime que la population scolarisable sera de 6000 enfants. A terme les besoins sont de 150 classes.

Quant à l'infrastructure, quelques voies seraient nécessaires, de même qu'un éclairage des voies et cheminements les plus fréquentés, et surtout un drainage général des eaux de pluie, pour limiter les dégâts dus à l'érosion. Le ramassage des ordures ménagères, enfin, devrait s'étendre sur tous les secteurs du quartier.

Pour l'amélioration des bâtiments et des conditions sanitaires dans les parcelles, il suffirait d'améliorer les latrines existantes (par surhaussement du sol et ventilation de la fosse), d'en créer de nouvelles du type "à double fosse", et de creuser des puis perdus pour recueillir les eaux de ménages de manière à ce que celles-ci ne divaguent pas vers les parcelles voisines.

Mais avant tout aménagement, il faut donner aux occupants l'assurance qu'ils ne seront pas déguerpis, à l'exception des bâtiments se trouvant dans les réserves foncières ou dans les emprises de la voirie à tracer. Bref il faut confirmer leurs droits fonciers. Comment procéder ? La délivrance d'un titre de propriété serait la solution idéale. Mais d'une part il faudrait pour cela que les occupants rachètent à l'Etat une terre dont ils ont déjà acheté les droits coutumiers, donc acheter deux fois la même terre. D'autre part, pour acheter la terre à l'Etat il faut borner le terrain, le cadastrer. Ces opérations sont d'abord coûteuses, trop chères pour les habitants des quartiers, et ensuite les services du MINITRAPE, déjà très sollicités sur l'ensemble du territoire national, se-

raient dans l'incapacité matérielle de répondre à cette demande (le MINITRAPE cadastre un maximum de 1.200 parcelles par an, le nombre de parcelles de la zone étudiée est estimé à 4.000). Enfin, cela demanderait l'établissement d'un plan de lotissement, avec la multiplication des accès individuels à chaque parcelle ...

La complexité et le coût d'une telle opération la rend irréaliste et amène à plaider pour des solutions simples, pratiques, faciles à mettre en oeuvre avec peu de moyens. La procédure de "légalisation" retenue est celle de la délivrance, par la commune, d'une "autorisation d'occuper" aux propriétaires coutumiers. Pour cela, nul besoin d'un cadastre : un simple croquis exécuté par un agent (un technicien d'aménagement) et relevant schématiquement les constructions édifiées, les repères marquant les limites de la parcelle, devant témoins (les voisins), peut suffire. Ce croquis est signé par les parties, et consigné ensuite dans un livre foncier tenu par la Commune, et peut servir de garantie auprès d'une banque, par exemple les banques populaires, pour obtenir un prêt. Prêt destiné à améliorer le logement (construction d'un puits perdu, amélioration de la latrine), ou à agrandir le logement existant, ou encore à construire un premier logement.

AMENAGER SANS RELOTIR

Muni d'une telle "autorisation d'occuper" l'habitant possède les moyens de demander un crédit, souvent indispensable pour se mettre en règle au regard du règlement d'hygiène édicté pour la zone, il est conforté dans ses droits, même s'il ne dispose pas d'un titre de propriété.

Cette solution n'est pas aussi novatrice qu'elle pourrait le paraître. En réalité, bien des communes, confrontées au problème de l'urbanisation, adoptent des procédures pragmatiques de régularisation, préférant l'action sur le terrain à la glose juridique. Par exemple la Commune urbaine de Nyarugenge délivre dans les quartiers non cadastrés des "actes de notoriété". On note qu'autour de Butare, des communes délivrent ainsi des "attestations de possession" de parcelles coutumières, et en conservent trace dans un "registre des plans" (3).

A Kigali, la Direction de l'Urbanisme a récemment entrepris une opération fort intéressante à Kimisagara. Face à la demande croissante de parcelles les services du Ministère ont viabilisé une zone peu bâtie. Aucune expropriation n'a lieu, sauf le tracé des voies. C'est au conseiller de secteur qu'est confiée la tâche de recueillir les demandes de parcelles, de les satisfaire et de contrôler les transactions entre détenteurs des droits coutumiers et nouveaux occupants. Ces transactions concernent l'indemnisation de la mise en valeur du sol. Le piquetage des parcelles est ensuite exécuté par le MINITRAPE, qui fournit des plans type de maisons aux acquéreurs. Le conseiller de secteur délivre un numéro aux parcelles cédées, tient un registre foncier, et en envoie le double à la commune.

(3) Alberto BASOMINGERA, professeur de droit constitutionnel à l'U.N.R., a fait ces observations dans le cadre d'une étude sur le "Renforcement des Institutions Urbaines au Rwanda", étude de préparation de projets réalisée pour le MINITRAPE par une équipe d'experts rwandais et étrangers.

Quant aux droits immobiliers des occupants, ils peuvent être consolidés une fois l'autorisation d'occuper délivrée, par la délivrance d'un certificat de conformité (pour les bâtiments déjà en place) ou par des autorisations de bâtir simplifiées. De même que pour les autorisations d'occuper, ce seraient des agents de la commune qui seraient habilités à délivrer ces documents. Les règles à observer seraient essentiellement les règles d'hygiène édictées par le Plan d'Aménagement de la zone, assorties des injonctions contenues dans le "croquis d'aménagement", dessiné à la main levée par l'agent ou le technicien d'aménagement, dont un exemplaire est remis à l'occupant. Ce croquis aurait valeur exécutoire et serait contrasigné par le bourgmestre.

Bien entendu, aucune autorisation d'occuper ni de certificat de conformité ou d'autorisation de bâtir ne serait délivré pour les parcelles destinées à être expropriées en vue de l'élargissement ou de la réalisation d'une voie ou encore en vue de la réalisation ultérieure d'écoles ou d'un marché. Ces parcelles seront expropriées, leur mise en valeur indemnisée, mais les occupants seront également recasés. C'est pourquoi le projet prévoit un maximum de 300 parcelles de recasement correspondant au chiffre maximum de déguerpissements envisagés. Les réserves foncières sur des zones non bâties nécessaires atteignent 11 hectares pour les équipements scolaires et 10 hectares pour les recasements.

LA VILLE EST UN SERVICE QUI A SON PRIX

Comment, enfin, donner à la collectivité locale les moyens de gérer et son territoire et les services urbains ? Le premier acte juridique nécessaire à la réalisation du projet consis-

terait en une cession du sol de la zone concernée par l'Etat à la Commune (ou à la Capitale). Dès lors la commune devient responsable de la gestion du sol, d'une part, du fonctionnement de la ville, d'autre part. Le projet prévoit à cet égard la création d'un service de conservation foncière, doté de techniciens d'aménagement.

Mais il faut non seulement gérer l'occupation du sol, il faut aussi gérer la ville. Or la ville est (ou devrait être) un ensemble de services. Ces services ont un prix. L'éclairage public, la réalisation de voies, leur entretien, l'enlèvement des ordures ménagères représentent un coût.

Mais qui doit payer le coût de l'urbanisation ? La collectivité nationale ? Certes non, car le pays étant rural à 90%, cela reviendra à demander aux campagnes de régler la facture des villes.

Pourtant, c'est bien ainsi que jusqu'à présent le Rwanda s'est urbanisé. Chacun sait, par exemple, que les investissements réalisés dans les lotissements, économiques ou non, sont pratiquement subventionnés. On estime actuellement que le coût de production de la parcelle ne descend pas au dessous de 700 FRW au m². Or le prix de vente de ce même carré est fixé à 200 FRW. Cependant que les parcelles "économiques" peuvent être, elles, occupées à titre gratuit pendant plusieurs années. Le budget national, de fait, finance la différence entre le prix de revient et le prix de vente.

Un Séminaire sur la Stratégie de l'Habitat a été organisé à Remera en février 1986. Lors de ce séminaire, "les participants ont exprimé leur accord avec le refus de faire payer le développement urbain par un prélèvement sur le monde rural

et de faire payer le logement des couches sociales ayant les plus hauts revenus par l'ensemble de ceux qui n'ont pas accès à l'habitat, ils ont convenu en conséquence, de la nécessité de choisir des modalités de recouvrement des coûts et des charges par les bénéficiaires quand ils ont un revenu qui le permet, d'assurer une péréquation en faveur des revenus les plus faibles par le jeu des taxes foncières et tarifs" (4).

Comment, donc, recouvrer équitablement les coûts des aménagements réalisés sur les quartiers spontanés ? Il ne serait certainement pas juste de continuer à subventionner les lotissements des "mieux lotis", alors que l'on ferait payer aux populations pauvres, "mal loties", le prix de l'équipement de leur quartier. On propose donc de financer ces aménagements partie par les résidents de la zone, partie par les résidents des zones cadastrées (par l'instauration d'une taxe foncière), et partie par le Budget de Développement pour les aménagements qui intéressent l'ensemble de la ville.

Concrètement, l'occupant d'un terrain de la zone viabilisée n'acquitterait que le coût d'équipement soit par un paiement unique échelonné, soit par un prix de loyer dans le cadre d'un "bail-vente" dont la durée correspond au moins à la période d'amortissement des équipements.

Le propriétaire de toute parcelle cadastrée située dans la ville (pour l'instant la Commune urbaine de Nyarugenge), lui, paierait une taxe foncière, qui serait versée à la Commune.

(4) MINITRAPE, Rapport du séminaire débat sur la stratégie en matière d'habitat urbain, Remera, 16 au 22 février 1986, p. 23.

Reste la question des locataires. La population du quartier est majoritairement locataire. Ce parc immobilier locatif rend à l'évidence, un service. Mais en même temps il convient de donner un statut à cette population majoritaire. Aussi serait-il bon, d'une part de reconnaître comme une réalité le fait locatif, et d'autre part d'en tirer les conséquences : sa régulation est nécessaire. Cela passe par l'établissement des baux locatifs en bonne et due forme entre propriétaires et locataires par un certain contrôle des augmentations de loyers qui feront suite à l'aménagement du quartier (les conseillers de secteur pourraient jouer là un rôle déterminant). Bref il s'agit de réaliser une opération d'urbanisme qui soit faite pour les résidents de la zone (propriétaires et locataires), mais qui n'aboutira pas petit à petit au déguerpissement des 2/3 de cette population.

Le coût du projet est estimé à environ un milliard et demi de Francs Rwandais avec imprévus. Il est économiquement faisable si des crédits internationaux à très faible taux d'intérêt peuvent être obtenus. L'organisme chargé de sa mise en oeuvre serait soit une agence de projet, rattachée au MINITRAPE, soit la Caisse Hypothécaire du Rwanda. La durée de la réalisation du projet est de 4 à 5 ans.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS EST-IL FAISABLE ?

Nous avons énoncé plus haut les principales conditions économiques, juridiques, et techniques nécessaires à la réalisation du projet : l'obtention de crédits internationaux à faible taux d'intérêt, la cession du sol de la zone à la collectivité locale (Commune Urbaine de Nyarugenge).

nge ou Circonscription Urbaine de Kigali) et la gestion de ses terres par la même collectivité, la mise en oeuvre de procédures simplifiées de reconnaissance de l'occupation du sol coutumier et d'autorisation de bâtir, pour ne retenir que les principales.

Ces conditions nécessaires, cependant, ne sont pas suffisantes. Encore faut-il que la réalisation du projet soit souhaitée par les premiers intéressés : les occupants de la zone. Le projet est élaboré en vue d'améliorer les conditions de vie de la population du quartier. Cette amélioration comporte un coût, donc un prix à payer, ainsi qu'une participation communautaire aux travaux. Ce prix doit être acquitté d'une part par les couches aisées habitant les quartiers cadastres, d'autre part par les bénéficiaires directs. Mais ces derniers ne participeront financièrement à l'opération que dans la mesure où ils sont convaincus du bien fondé des améliorations apportées et de la justesse du prix à payer.

L'adhésion de la population au projet est donc indispensable. Sa réalisation est faisable si elle est souhaitable, elle est souhaitable si elle est souhaitée. La véritable faisabilité du programme émergera du débat engagé sur l'équipement du quartier par le MINITRAPE et les autorités locales auprès des conseillers de secteur, des chefs de cellule, des associations existantes sur le quartier, des clubs de loisir, des groupes de parents, bref, des habitants, car l'urbanisme est affaire de tous, chacun a une pierre à apporter à l'édifice, chacun doit apporter sa contribution au débat.

Daniel BOURDON & Félicien NGANGO

La façon actuelle de construire au Rwanda risque de nous conduire vers un mal-développement et dans une situation d'impasse. Il est temps de réagir.

On ne peut pas manger des brigues

LE GASPILLAGE DES TERRES

Dans un pays agricole aussi petit que le Rwanda, le sol est le bien du peuple. Il est donc étonnant qu'il n'existe pas de prix foncier. L'Etat distribue gratuitement des terrains et l'aménagement du territoire ne s'occupe guère du gaspillage énorme fait dans ce domaine.

Prenons pour exemple la ville de Kigali. En survolant cette capitale on est stupéfait de voir s'égrener le long des routes un chapelet de maisons, constructions larges ou bungalows. Non seulement la cité. Même les collines alentour sont dévorées par cette rage de construire qui fait que devant le nombre croissant de demandeurs de parcelles, celles-ci deviennent de plus en plus insuffisantes. Il y a manifestement un gaspillage de la terre. Gaspillage qui touche aussi la campagne. On déblaye les sommets des collines pour y construire des centres de toute sorte et de façon décentralisée. Si vous proposez de regrouper les unités et de réduire les espaces, on vous rétorque que les autorités communales ne peuvent pas s'opposer à votre projet et que le bourgmestre devrait parcourir toute sa commune à la recherche d'un terrain convenable.

On construit donc n'importe comment. Les plans d'aménagement du territoire paraissent des plus bizarres, fruit de la planification de commissions isolées qui travaillent dans leur tour d'ivoire. Apparemment elles se soucient peu des gaspillages énormes et dangereux qu'entraîne une telle inconscience. On brade la terre cultivable, on ruine la vie des familles, on sacrifie les générations futures, on détruit l'environnement écologique. Sait-on à ce propos que chaque m² de terrain employé pour les constructions déclenche automatiquement l'érosion ? Une grande partie des terres fertiles du Rwanda partent ainsi constamment dans les rivières et finissent leur course dans la méditerranée. Elles ne reviendront jamais.

Pour un pays dont la fertilité du sol dépend en grande partie de l'eau tirée de ses sources, la diminution de la capacité d'accumulation du sol en eau peut être fatale. L'économie hydraulique du Rwanda est menacée dans l'avenir par la densité toujours croissante des périmètres construits. Chaque m² de terrain construit est un m² qui ne peut plus retenir et conserver l'eau des pluies.

CHANGER DE MENTALITE

On entend dire que les Rwandais ne peuvent pas vivre dans des maisons serrées, alignées ou en étages. Qu'ils sont habitués à circuler à l'aise à l'intérieur de leur enclos, dans leur propre parcelle. Une telle vision dans la situation actuelle ne se justifie pas économiquement. Il y a des réalités qu'on doit accepter. Croit-on que les autres peuples habitent dans des appartements superposés par simple plaisir ? On s'est rendu compte que construire un bâtiment à étage sur un terrain de 2 hectares supprime les cultures nécessaires

à la vie de deux familles. Par contre construire un bâtiment de 2 à 3 étages sur un terrain d'un hectare donne la même surface construite et n'empêche les cultures que d'une seule famille.

Grosso modo bâtir des maisons à étages aussi bien dans le secteur public que privé ferait gagner au Rwanda dans les dix prochaines années + 100.000 hectares. Ce qui signifierait une récupération de + 100.000 parcelles cultivables. Soit un demi-million de personnes qui auraient ainsi de quoi vivre. Ce chiffre, qui ne doit pas être pris à la lettre, veut démontrer qu'en matière de construction tout se tient : économie, social, écologie.

QUE FAIRE ?

Dans la plupart des pays industrialisés, le prix foncier élevé est un élément de régulation pour éviter le gaspillage de la terre. Il est épaulé par des mesures strictes de l'aménagement du territoire qui en matière de construction ne permettent pas à chacun de bâtir où il veut, ce qu'il veut et comment il veut. Le Rwanda devrait prendre aussi de telles mesures. D'autant que les plus hautes autorités du pays ont compris ce problème. Dans son discours du 20.12.1985, le Chef de l'Etat rwandais déclarait : "Une rationalisation de la consommation de l'espace par la densification de l'habitat urbain et par le regroupement des équipements structurants doit s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire prévoyante". Depuis lors il n'a cessé de revenir à cette recommandation. C'est pourquoi le MINISAPASO et le BUNEP ont fait appel à de nouveaux experts pour réaliser de nouvelles planifications, l'assainissement des quartiers, des études pour des banlieues toutes nouvelles. On a même construit à Kigali quelques bâtiments en étage pour servir de modèles, d'échantillon. Magnifique.

Il semble pourtant que la prise de conscience du danger qui existe quant à la mauvaise gestion de nos terres dans le domaine de la construction n'existe qu'au niveau gouvernemental et des institutions spécialisées. Ni l'administration ni la population n'ont vraiment été alertées à ce sujet, qu'on ne nourrit pas un peuple avec les briques. C'est pourquoi on ne doit pas rester les bras croisés. Il faut entreprendre dès maintenant des actions concrètes. En voici quelques unes.

● Lancer un débat national.

Les grands bailleurs de fonds internationaux distribuent leurs études standardisées et des conseils de plans très bien élaborés. Mais très souvent ces plans ne correspondent nullement à la situation particulière d'un pays donné. Le Rwanda par exemple avec sa topographie propre. Il est donc temps de sortir la question de l'aménagement du territoire des commissions solitaires de planification et de lancer un débat public, national à ce sujet.

Intellectuels, paysans, spécialistes en tout domaine, tous doivent se retrouver autour d'une Table Ronde ou exprimer leurs idées par le canal de Radio Rwanda ou à travers la presse écrite. Nul ne devrait être inquieté pour ses idées. Ce débat éviterait l'existence de plans d'aménagement les plus bizarres qui conduisent sûrement le pays dans une situation d'impasse.

● Chercher de bons architectes

Chaque dessinateur sachant tracer des lignes n'est pas nécessairement capable d'élaborer des plans de construction. On ne construit pas n'importe où et n'importe comment. Il y a une philosophie de la construction. Il faut penser un bon plan, ordonné, pas cher. Le gaspillage du terrain et des finances doit cesser.

D'ailleurs les plans ne manquent pas. On trouve dans les archives et les tiroirs de l'administration des études et des plans très bien élaborés qui dorment là, "oubliés", par manque de financement. Les bailleurs de fonds ont en effet d'autres critères de choix que la qualité. Malgré cette difficulté on ne devrait retenir que les meilleurs modèles consignés dans des catalogues accessibles aux architectes et à tout constructeur.

● Introduire de nouvelles techniques

Il faut développer de nouvelles techniques de construction, bon marché, utilisant les matériaux locaux. Donc moins de fers à béton. La production au Rwanda depuis quelque temps de blocs HOURDIS utilisables pour les dalles et de briques cuites produites par la briquetterie de RULIBA est une véritable révolution. L'utilisation de ces blocs va réduire de 40% les frais dépensés pour les dalles dans les constructions en étages traditionnelles. Elle supprime ainsi économiquement et techniquement un obstacle majeur quant à la construction de maisons à étages. Disons tout de suite que les blocs HOURDIS ont été fabriqués d'abord d'une manière géniale avec les cendres volcaniques et le ciment produit par l'Université Adventiste de Gisenyi.

Par ailleurs, il faut introduire de nouvelles formes de construction. Ainsi le Service Technique du Conseil Protestant présentera bientôt une nouvelle forme de toiture d'une maison ronde au dôme agrandi. Ce qui atténuera la monotonie du toit que l'on trouve actuellement dans l'architecture rwandaise.

Pour encourager la recherche de ces nouvelles techniques on devrait remettre des brevets d'invention et des médailles de mérite à des architectes qui présenteraient de bons plans et de bons modèles.

● Donner de la valeur à la terre

Il est certain que les constructions en étages sont avantageuses à plus d'un aspect. Elles devraient être encouragées par la fixation d'un bon prix foncier. Nous avons proposé quant à nous 1000 Frw pour 1 m². Nos partenaires financiers européens sont totalement d'accord avec ce prix qui du reste est fort en dessous des prix pratiqués en Europe. D'ailleurs le prix augmenterait qu'il serait encore insignifiant comparé aux pertes financières et écologiques qui résultent des plans de constructions déplorables.

C'est pourquoi même à la campagne on devrait exiger une "Autorisation de bâtir". En effet, si le gaspillage de terres y est moins visible, il n'en est pas moins grand. Voire d'avantage. Il est donc urgent d'édicter de nouvelles mesures administratives pour arrêter le désordre actuel dans le domaine de la construction, ainsi que le gaspillage des terres en matière d'urbanisme. Il est grand temps d'abandonner les vieilles modes de penser pour s'adapter aux réalités actuelles.



Stanley KAMANDA

&

Singerhoff JURGEN

BAZIMUKA

KUGEZA LYALI?

Pourquoi s'intéresser aux plus pauvres des pauvres, s'occuper des ivrognes, des voleurs, des drogués, des prostituées, bref des exclus ou des "marginaux" ? Parce que beaucoup de ces personnes que nous considérons comme "criminels" le sont devenus à cause de notre "développement". Leur misère est le fruit de notre bien-être. Aussi plutôt que de les condamner ou de les cacher dans des institutions, il faut que la communauté s'habitue à vivre avec eux. Et surtout fasse tout pour les tirer de cette inhumanité.

Pour aborder ce thème (de la pauvreté en ville) notre rédacteur Joseph NTAMAHUNGIRO s'est entretenu avec le Père Guy MUSY, Responsable du Bureau Social Urbain.

Les pauvres dans la ville : le rôle du B.S.U.



Joseph NTAMAHUNGIRO : Pourriez-vous nous décrire brièvement l'histoire du Bureau Social Urbain et ses objectifs ?

► Guy MUSY : Le Bureau Social Urbain "Caritas", comme son nom l'indique, est une institution de la Caritas du Rwanda et, plus particulièrement, de la Caritas du Diocèse de Kigali.

Bureau "Urbain" parce que l'étendue de ses activités se confond avec les limites du "grand Kigali" qui comprend la commune de Nyarugenge et certains secteurs des communes adjacentes touchées par le développement de la capitale (Butamwa, Rutongo, Rubungo et Kanombe).

Fondé en 1977-1978, ce Bureau ne comprenait à ses débuts que deux assistantes sociales qui tentèrent de répondre aux problèmes spécifiques posés par les indigents de la ville. C'est à la fin de l'année 1980 que le Bureau Social Urbain fut constitué dans la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Ses fondateurs lui ont assigné trois objectifs :

▲ Le premier est de coordonner les activités des différents groupes caritas qui se trouvent en ville de Kigali;

▲ Le deuxième est d'entreprendre une réflexion et une conscientisation sur les problèmes sociaux spécifiques à la ville. Ceci par le moyen de publications;

▲ Le troisième est d'initier et de gérer certains projets sociaux ou de prévention sociale dont l'envergure dépasse celle d'un groupe local (paroissial) de la Caritas.



J.N. : Pourriez-vous apporter quelques précisions ?

► G.M. : ▲ La coordination d'abord : nous disposons actuellement en ville de Kigali de 8 permanences, animées chacune par une ou deux assistantes sociales affectées par le Gouvernement Rwandais à la Caritas pour cette tâche précise. Le rôle de ces Assistantes Sociales, avec les groupes locaux de la Caritas, est d'écouter les doléances des indigents, de les visiter, et d'essayer de répondre, dans la mesure du possible, à leurs questions et surtout à leurs demandes. Je précise que leur travail vise autant la prévention que l'aide. La coordination de leurs activités constitue donc le premier objectif de notre bureau.

▼ Pour ce qui concerne les publications, nous édi-

tons depuis 1981 les Cahiers du Bureau Social. Le n° 50 de ces Cahiers doit paraître ces jours prochains. Chacun de ces Cahiers, rédigés en français, touche une question particulière qui devrait soit alerter l'opinion (je pense par exemple aux expropriations, à la consommation de l'alcool, des drogues, aux prix des loyers), soit à présenter une institution sociale particulière pour mieux la faire connaître (par exemple des orphelins, des écoles maternelles), soit aussi à analyser, sur le terrain, certains quartiers de la ville qui posent des problèmes sociaux particuliers.

▼ Quant aux projets qui dépassent l'envergure d'une permanence locale de la Caritas et qui relèvent donc de la compétence de notre Bureau, ils sont évidemment limités par nos besoins en personnel et en argent. Mentionnons, à titre d'exemple, le projet de formation des employés de maison qui fonctionne depuis 1981-1982, l'aide concrète aux écoles maternelles dans les quartiers populaires de la ville, le regroupement et l'encadrement des enfants de la rue, et un tout dernier projet : le service d'assistance juridique pour les indigents.



J.N. : Combien d'indigents avez-vous recensés jusqu'à présent ? Comment se répartissent-ils selon le sexe, l'origine géographique et les causes de leur indigence ?

► G.M. : Je répondrai assez clairement à cette question en me référant à des chiffres établis récemment par notre Bureau. En mai 87, les huit permanences du Bureau Social enregistrèrent 1.524 indigents qui ont fréquenté - d'une façon ou d'une autre - ces permanences de mars 86 à mai 87. Soit un accroissement de 371 unités. Accroissement considérable qui, peut-être, est dû à l'ouverture d'une nouvelle permanence à Cyahafi, succursale de la paroisse Saint Michel.

Il ne faudra pas s'étonner de cela. Quand les services sociaux s'approchent davantage de la population et déploient des initiatives nouvelles, le nombre des cas augmente aussi. (Cette même loi se vérifie aussi dans les centres de santé. Il suffit qu'on ouvre un dispensaire à tel ou tel endroit pour qu'augmente aussitôt dans la préfecture ou la commune concernée le nombre de malades recensés).

La disproportion des sexes est frappante. Beaucoup plus de femmes que d'hommes : 77% de femmes assistées et 23% d'hommes seulement. Notons aussi que le 70% des indigents aidés sont nés à l'intérieur de ce qu'on appelle "le grand Kigali". Les autres proviennent d'autres préfectures, en particulier de Butare et de Gitarama. Peut-être parce que ces deux préfectures sont les plus concernées par l'émigration vers la capitale.

Remarquons toutefois que les indigents qui ne sont pas nés à Kigali y résident pourtant depuis plusieurs années. Il s'agit, pour la plupart du temps, de femmes répudiées ou veuves.

Les veufs et surtout les veuves constituent la part "privilégiée" de nos bureaux d'accueil. Importante aussi la proportion des femmes répudiées ou divorcées. Elles sont pour la plupart victimes de l'égoïsme et de l'arbitraire masculins et livrées sans défense aux difficultés de la vie. Ce sont elles qui payent sur tout le prix de la "désintégration sociale" propre à la ville. (Document N° 24).

Quant aux motifs de l'aide, les plus fréquents sont la vieillesse avec son cortège de misères, le manque de moyens de subsistance, les maux subséquents à la répudiation, au divorce,

etc. Mais il faut noter aussi les aides que nous apportons aux enfants pour leur faciliter l'accès dans les écoles primaires (minerval - frais scolaires).

Beaucoup d'indigents sollicitent aussi des appuis financiers ou des matériaux pour améliorer ou réparer leurs maisons (en particulier dans les quartiers populaires les plus exposés par l'érosion). En ne tenant compte ni des décès, ni des disparus, une centaine de cas ont été réglés définitivement au cours de la période étudiée. Pour la même période, cependant, nous avons enregistré 300 nouveaux cas. L'idéal serait que le nombre de cas "réglés" égalise au moins le nombre des nouveaux cas enregistrés.



J.N. : Comment expliquez-vous cette augmentation ?

► G.M. : Le nombre des indigents inscrits dans nos permanences augmente certainement au cours des années. C'est tout à fait normal. Plus on s'approche des pauvres, plus on découvre leur misère.

Par ailleurs, le développement de la ville engendre de nouveaux problèmes. Beaucoup de personnes, je pense en particulier aux populations d'origine paysanne natives de Kigali, et qui ont dû être expropriées, sont tombées dans la misère. Non pas forcément parce qu'elles n'ont pas reçu d'indemnisation, mais parce qu'elles n'ont pas su la gérer. Ou alors elles se sont découragées pour avoir perdu, avec leur terre natale, leur emploi ou leur raison de vivre. Nous rencontrons beaucoup d'enfants-vagabonds provenant de familles semblables.

C'est parce que nous voulons étendre tous les jours plus loin les limites de nos villes, construire des propriétés toujours plus spacieuses que nous chassons les pauvres de leurs maisons. Bien sûr nous les "indemnisons", mais nous ne nous interrogeons pas sur l'usage qu'ils font des "miettes" que nous leur jetons.

Document N° 34

Une autre cause est certainement l'éclosion des mœurs et des habitudes de la société traditionnelle suite au gonflement de la population dans les quartiers populaires de la ville et à la promiscuité des logements. Pensons au grand nombre de filles-mères, de femmes répudiées, d'enfants qui naissent et grandissent sans pères légaux, etc. Il faudrait bien sûr parler aussi d'une certaine jeunesse qui arrive à Kigali dans l'espoir de trouver de l'aide ou plutôt une activité et qui, à la suite d'expériences malheureuses, tombe, si ce n'est dans la délinquance, du moins dans la misère. Nous avons eu quelques cas de jeunes filles qui sont arrivées comme aide-domestiques et qui, après avoir été mises enceintes, se sont retrouvées dans la rue, abandonnées.



J.N. : Que répondrez-vous à une certaine opinion selon laquelle la multiplication des institutions sociales spécialisées ou des bureaux d'assistance favoriserait la démission des familles et des autorités administratives, ainsi que la mendicité et le vagabondage dans les villes ?

► G.M. : La multiplication des institutions sociales ne crée pas les indigents. Pas plus que les hôpitaux ne créent les malades. Simplement, je crois l'avoir déjà dit, le fait qu'une institution se trouve à proximité immédiate des plus pauvres, elle les attire nécessairement vers elle. Et c'est tant mieux.

D'autre part, d'après notre expérience - et les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure le prouvent -, la plus grande partie (la majorité) des indigents que nous accueillons sont natifs de Kigali et sont en quelque sorte les sous-produits du développement de la ville. C'est pour cela que je pense qu'il est faux de prétendre que les services sociaux de la capitale attirent vers eux des indigents venus d'ailleurs. Du reste, au Bureau Social nous sommes parés contre ce genre d'abus. En principe nous n'aidons que les personnes qui sont nées dans l'agglomération urbaine ou celles qui y résident depuis longtemps. Les autres sont acheminés vers un bureau spécial qui doit examiner leur cas et faciliter si possible leur rapatriement dans leurs collines ou leurs préfectures d'origine.



J.N. : Malgré l'accroissement régulier du volume d'aide offerte par les institutions humanitaires le nombre de cas sociaux n'a pas l'air de diminuer. Un tel constat ne vous décourage-t-il pas ?

► G.M. : Non, cela ne me décourage pas. Le volume d'aide a augmenté pour deux raisons. D'une part la population rwandaise a connu dans la même période un rythme d'accroissement très important, et d'autre part le sens social s'est beaucoup affiné et développé. D'où la création ces dernières années de plusieurs institutions de type socio-humanitaire, rendues nécessaires. Par ailleurs, on se rend de mieux

en mieux compte que l'assistance sociale, si elle veut être efficace, nécessite des moyens d'action qui sont de plus en plus coûteux. Imaginez, par exemple, un centre de rééducation pour des sourds-muets, pour des aveugles, etc.



J.N. : Un des principes de l'action de la Caritas est que "toute action contre la misère implique une autre action qui consiste à agir sur les causes et les raisons de cette misère". Comment appliquez-vous ce principe in concreto ?

► G.M. : Oui, la Caritas doit non seulement combattre la misère; elle doit faire plus que l'adoucir, elle doit la faire disparaître.

Nous essayons de faire les deux choses à la fois. Nous ne pouvons pas, sous prétexte de réfléchir, refuser d'assister ou de soulager une souffrance immédiate. Mais nous devons aller plus loin : faire apparaître les causes de la misère - et je pense que c'est le but de nos publications. Par exemple, nous essayons de savoir pourquoi il y a des enfants de la rue, quels sont les motifs et les causes de leur vagabondage.

Quand nous faisons connaître les résultats de nos enquêtes aux autorités - pas seulement aux autorités administratives mais à toutes les forces morales de la ville ou du pays -, nous essayons et nous aimerions susciter une prise de conscience collective qui puisse aboutir à un changement de société. Pour faire disparaître justement cette misère. Je crois que nos publications vont dans ce sens-là. Du moins c'est notre désir.

S'il y a des enfants qui mendient et vagabondent, c'est parce que des familles sont brisées, des mères renvoyées, des marâtres ou des parrâtres impitoyables. S'il y a parfois des voleurs, c'est parce que les riches font miroiter à leurs yeux un luxe qui, à la fois, les insulte et attise leur convoitise. S'il y a des prostituées, c'est parce qu'il y a des clients qui les entretiennent. C'est notre société qui sécrète les pauvres, les indigents et parfois aussi les délinquants. Il n'y a rien de naturel et d'automatique dans la dégradation humaine.

Document 34

Concrètement aussi, certaines de nos permanences essaient de développer un certain type de projets de prévention sociale, des ateliers où se rencontrent des jeunes filles, sans pères légaux reconnus, qui essaient - à travers l'apprentissage de la couture ou d'autres formes d'artisanat - de se subvenir à elles-mêmes et de se prévenir contre toute forme d'assistance et de délinquance.



J.N. : Que pourrait-on faire pour réussir un développement citadin qui n'accroisse pas l'écart entre les riches et les pauvres et ne condamne pas ces derniers à la misère ?

► G.M. : Il faut que la ville s'habitue à vivre avec ses propres pauvres. On ne peut pas écarter les pauvres de la ville. Il faut améliorer leurs conditions sociales. Et à ce sujet là, je suis heu-

reux de constater que les plans d'aménagement de certains quartiers prévoient, non pas l'exclusion des occupants, mais leur réinsertion dans de nouvelles maisons, en leur facilitant des prêts qu'ils pourront rembourser sur une longue période. Mais encore faut-il aider les gens à entrer dans ce processus et faciliter pour eux les démarches administratives et financières qui s'imposent. Qui prendra l'initiative de regrouper à temps la population d'un quartier qui est menacé par l'expropriation? Pour lui apprendre à réfléchir, à s'organiser; pour qu'elle puisse survivre sans qu'elle ne soit condamnée à quitter son quartier.

Si l'on veut éviter la création d'une ceinture de bidonvilles et de délinquance autour de nos villes, il est urgent d'intégrer les pauvres dans les villes. Des mesures multiples peuvent être prises en ce sens: encourager la construction d'immeubles pour la population à bas standing, établir un strict contrôle de loyers, encourager la création de homes pour jeunes travailleurs, aménager des centres de loisir et de sport, etc. (Document XV)



J.N. : Sur les 50 documents que vous avez publiés, six sont consacrés aux "employés de maison", deux aux "enfants de la rue", etc. Mais il existe d'autres domaines, tel la prostitution, qui ne sont pas abordés. Est-ce un choix délibéré ou y-a-t-il des raisons plus profondes ?

► G.M. : Le choix des thèmes d'un Cahier relève de critères assez précis : la rédaction d'un Cahier devrait déborder l'aspect théorique et faire naître sur le terrain une action ou une démarche so-

ciale particulière. A titre d'exemple, nous avons publié un document sur le prix des médicaments en ville de Kigali. Ce Cahier fut à l'origine de la "Pharmacie Sociale" qui existe à la Caritas Nationale de Kigali et qui vend sur le marché des médicaments usuels à un prix nettement inférieur à celui des pharmacies commerciales.

Nous n'avons pas encore publié de document sur la prostitution mais nous pensons le faire. Nous travaillons en concertation pour cela avec d'autres institutions comme la JOC, le projet "Umu-shumba Mwiza" qui partagent ce souci.

Je mentionnerai quand même que le Bureau Social a publié un Cahier consacré aux mères-célibataires (il ne faut pas confondre les mères-célibataires avec les prostituées).



J.N. : Vous interpellez souvent les Eglises et surtout l'Eglise catholique. De quelle partie de l'Eglise s'agit-il, la hiérarchie ou les fidèles?

► G.M. : Il est évident que lorsque je parle de l'Eglise, je parle de la communauté des chrétiens qui comprend aussi bien les laïcs que les clercs. Pourquoi l'Eglise est-elle interpellée ? Parce que le souci des pauvres et la charité fraternelle sont pour elle aussi essentiels que sa foi en la divinité du Christ ou en la Sainte Trinité. Les deux commandements : "Aimer Dieu" et "Aimer le frère", finalement n'en font qu'un. C'est sur notre charité que nous serons jugés.

D'autre part, l'Eglise jouit dans notre pays d'une grande force morale. Ses moyens sont considérables (je ne parle pas forcément de ses moyens financiers, mais de ses personnes). Elle a l'audience de quelques centaines de milliers de

fidèles qui se rassemblent chaque semaine pour des offices. L'Eglise peut donc faire entendre sa voix à travers des homélies et à travers les innombrables groupements de chrétiens que compte notre pays. Toute cette mobilisation de fidèles devrait donc favoriser le développement harmonieux d'une ville comme la nôtre de façon à ce que le profit et les revenus soient répartis plus justement entre les quartiers pauvres et les quartiers riches.

L'Eglise doit prendre le parti de la famille : en particulier elle doit collaborer avec l'Etat dans le but de prévoir et de réaliser à l'intérieur de la circonscription urbaine des logements à loyer modérés pour familles à revenus modestes. Elle doit encourager la formation d'associations de locataires qui luttent pour leurs droits.

Document XI

En particulier, l'Eglise devrait manifester beaucoup de zèle pour protéger la famille. Sans doute, existe-t-il dans notre pays des organisations, comme l'ONAPO et l'Action Familiale. Je souhaiterais que ces institutions ne soient pas seulement orientées vers des questions de planning familial. Pourquoi n'entraient-elles pas leurs actions en accueillant tous les problèmes familiaux ? On apprendrait par exemple que la stérilisation ou la continence ne sont pas les seules réponses que l'on peut donner à une fille-mère qui attend plutôt du travail, un logement décent, une école pour ses enfants ou tout simplement de la dignité.

D'autre part, plutôt que de dresser à l'encontre des pouvoirs publics un catalogue de récriminations ou d'exhortations, l'Eglise devrait com-

mencer par se conscientiser elle-même, former davantage ses propres chrétiens et ses propres communautés dans un sens social et évangélique, conformément à la parole du Christ : "Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi-même que vous l'avez fait".



J.N. : Vous revenez souvent sur la coordination qui doit exister entre les différentes organisations d'assistance sociale. Pourquoi cette coordination ?

► G.M. : Certains projets sociaux - c'est malheureux de le dire - se "vendent" parfois mieux que d'autres et ceux qui en sont les initiateurs ne veulent pas révéler ce qu'ils font. Craignent-ils de se voir dépouillés de leur projet ou des fonds qui le justifient ?

Je souhaite que soient bannies jalousies ou suspensions entre les associations de bienfaisance. Toute querelle interne ne peut que faire tort au but que l'on poursuit. Ce n'est pas le "salut" des agents ou des animateurs sociaux que nous devons viser, mais c'est le bien des pauvres.

Et puis, chacun a son charisme particulier. Cette diversité est très heureuse. Mais il ne faut pas que cette richesse dérive en anarchie ou en chasse gardée.

Guy MUSY



Société et développement

"Rwandais, il est moins cinq et rien n'est prêt !". Voilà un cri que, tel Démosthène, lance M. NGIRABACU devant la crise économique actuelle.

PRIX DES MATIERES PREMIERES ET PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

Depuis un certain nombre d'années les prix des matières premières ne cessent de chuter. L'indice des prix des minerais tels que le cuivre, l'étain, le cobalt, le tungstène, l'uranium est toujours à la baisse. Les prix des denrées alimentaires telles que le café, le cacao, le thé, le sucre, suivent une courbe décroissante en termes réels depuis une vingtaine d'années. Le prix du pétrole, baptisé or noir, après des brusques hausses de 1973 à 1979, fléchit sérieusement en 1985-1986 et les baisses de revenus pour les pays producteurs de pétrole en 1986 ont été énormes. Dans le même temps, les prix des produits finis monopolisés par les pays industrialisés grimpent. Les termes de l'échange pour les pays en voie de développement continuent de se détériorer réduisant ainsi les masses humaines du Tiers-Monde à la misère.

Les recettes d'exportation chutent dramatiquement tandis que la dette du Tiers-Monde ne cesse de s'accroître. Elle atteint en 1987 les 1100 milliards de dollars américains et le service de

KIPHARMA

- Produits pharmaceutiques, vaccins et sérums;
- Produits de beauté;
- Médicaments et vaccins vétérinaires;
- Instruments et accessoires chirurgicaux;
- Microscopes et appareils scientifiques;
- Réactifs et verrerie de laboratoire;
- Produits chimiques pour l'industrie;
- Insecticides, fongicides, herbicides et «dipping liquids»;
- Pulvérisateurs et appareils pour l'agriculture et pour l'élevage.

«LA PHARMACIE DE KIGALI» ET «SES SUCCURSALES»

la dette aura été en 1985 de 87 milliards de dollars américains. Au moment où les pays sous-développés remboursent à leurs créanciers des sommes astronomiques, les versements à titre d'aide ne font que diminuer. Les investissements étrangers dans ces pays se ralentissent. Le plan Baker n'a pas été suivi d'effets réels. Du reste ce plan consisterait à ce que les banques commerciales privées des pays industrialisés augmentent leurs prêts aux pays les plus endettés, toujours à des taux d'intérêts élevés, c'est-à-dire augmenter l'endettement du Tiers-Monde. Ce faisant les pays sous-développés deviendraient toujours insolvables et toujours dépendants. Mais les banques commerciales rechignent. Elles n'ont plus confiance et prêtent de moins en moins aux pays endettés. L'actualité nous en donne la preuve. Deux banques américaines, la Citicorp et la Chase Manhattan, viennent de constituer des provisions importantes sur leurs crédits aux pays en voie de développement (1).

Du reste ces prêts ne profitent pas aux pays bénéficiaires puisque la dette ne fait que s'accroître et l'essentiel des maigres ressources est consacré à des versements d'intérêts. Un pays comme le Zaïre a connu des sorties de capitaux de 25 à 215 millions de dollars américains entre 1983 et 1985 alors que les décaissements bruts de source bilatérale sont tombés de 225 millions de dollars américains à 65 millions entre 1981 et 1985. Les investissements privés représenteraient dans ce pays 5 à 7 millions de dollars d'entrées annuelles brutes (bénéfices rapatriés inclus) (2).

La Côte d'Ivoire, pays modèle pour sa bonne gestion en Afrique subsaharienne et sans doute le plus riche vient de se déclarer en cessation de paiement.

(1) voir "Le Monde" du 30 mai 1987

(2) voir "Le Monde diplomatique" de mars 1987, p.20.

VOIE DE SALUT : LA STABILISATION DES PRIX

La politique d'aide aux pays en voie de développement n'est qu'un palliatif. La seule politique valable serait celle consistant à stabiliser les prix des matières premières à des niveaux rémunérateurs. Or que se passe-t-il ? Lorsqu'on aborde ce thème et que cela va à l'encontre des pays industrialisés, alors ceux-ci claquent haut que les lois du marché doivent être respectées (on se souvient de l'échec de la conférence de la CNUCED à Nairobi). Mais lorsqu'il s'agit de protéger leurs propres intérêts, alors le protectionnisme est possible; les discussions au sein du GATT deviennent interminables et compliquées. Les pays industrialisés mettent des barrières de toutes sortes pour que les produits des pays nouvellement industrialisés n'entrent pas sur leur marché. Les pays comme la Corée du Sud, Taiwan, Singapour, le Brésil en savent quelque chose. Même entre pays capitalistes développés, le libéralisme ne fonctionne pas toujours. C'est ainsi que le Président Reagan vient d'imposer la taxe de 100% sur les semi-conducteurs japonais afin d'éponger le fameux déficit de la balance commerciale des Etats-Unis (en 1986 le déficit du commerce extérieur atteint 3,3% du PNB : 140 milliards de dollars) (3).

Pour enrayer ce déficit les Etats-Unis pratiquent une politique monétaire désastreuse pour les pays en voie de développement. Ils font délibérément baisser le dollar pour redresser leurs comptes extérieurs.

Dans les pays développés on subventionne l'agriculture et les secteurs de l'industrie non compétitifs pour que les produits du Tiers-Monde n'y entrent pas. Leur marché est protégé alors que le marché

(3) voir "Le Monde" du 2 juin 1987

des pays sous-développés leur sert de débouchés pour les produits finis et les excédents agricoles. Divers mécanismes font que la situation ne change pas.

On peut se demander pourquoi les pays en voie de développement ne réagissent pas en organisant leur propre marché.

LE PLAN DE LAGOS

Pour l'Afrique on a parlé du fameux plan de Lagos qui a comme ambition de réaliser un marché commun africain en l'an 2000, c'est-à-dire, en moins de 13 ans. En lisant les rapports et les statistiques de la Banque Mondiale sur l'Afrique on peut croire qu'on rêve. En 1985 le commerce intra-africain ne représentait même pas 2% (la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'était que de 4% en 1984 et de 3,1% sans l'Afrique du Sud). Pourtant le Marché Commun Européen dont le traité a été signé à Rome en mars 1957 devrait nous inspirer. Ses réalisations sont spectaculaires bien que tous les objectifs lui assignés n'ont pas été atteints, 30 ans après, telle que l'union politique, l'union monétaire et la défense commune, alors que cette Europe disposait des infrastructures que l'Afrique n'a pas pour le moment : communications faciles dans tous les domaines, niveau d'industrialisation élevé, niveau de culture avancé. En 1992 il n'y aura plus de barrières dans l'Europe des "12". Tous les marchés seront intégrés avec la libre concurrence. Ce sera un véritable marché commun.

L'approche africaine consiste en la création de petites communautés économiques régionales qui seront intégrées en un marché commun unique africain en l'an 2000. Mais à la vitesse où vont les choses on est en droit de se poser la question de savoir comment va finalement fonctionner l'accé-

lérateur pour ne pas manquer le rendez-vous. A la réalisation de cet objectif les obstacles sont de taille :

1° Les communications en Afrique ne sont pas faciles et pas du tout intégrées entre pays. Rares sont les voies ferrées, routes reliées les unes aux autres (certaines parties du Continent n'ont pas de voies ferrées). Pour téléphoner, télexer dans un pays africain il faut passer par l'Europe!

2° Les économies des pays africains ne sont pas complémentaires. On a les mêmes produits de base: du café, du cacao, du thé, du cuivre, de l'étain. Dans l'ensemble on produit la même chose que son voisin, d'où besoin de protection de l'industrie nationale en érigeant des obstacles contre la pénétration des produits étrangers.

3° Le climat politique n'est pas toujours propice à la coopération régionale. Même quand il y a des accords signés et ratifiés il y a toujours suspension. On craint que le voisin ne tire les marrons du feu. Au nom du nationalisme la libre circulation des personnes et des biens reste un vœu. Pour un africain ordinaire se déplacer d'un pays à l'autre est vraiment une gageure. Cela comporte des risques tellement graves que l'on préfère y renoncer. Les radios nous apprennent régulièrement qu'il y a des refoulements des populations. Cela n'étonne personne. Comment alors développer les économies d'échelle ? Comment ce grand marché va-t-il naître ?

4° Généralement les industries africaines ne sont que des succursales des grandes sociétés multinationales non conçues pour les besoins réels des populations. Souvent elles servent de relais pour la vente des produits qui n'ont plus de marché dans les pays développés.

On peut donc se demander sérieusement si le plan de Lagos est réalisable à la fin de ce siècle et si même dans les 30 prochaines années il pourra voir le jour. Aux raisons ci-haut citées, il faut ajouter le surendettement qui accapare une grosse part des revenus tirés des exportations, la chute des cours des matières premières, une économie extravertie, c'est-à-dire non conçue pour satisfaire les besoins des populations africaines. L'Afrique ne cesse de s'endetter. Avec 160 milliards de dollars américains en 1987, la dette de l'Afrique atteint 20% de la dette de l'ensemble des pays en développement avec des possibilités de remboursement minimes. A cela il faut ajouter les effets pervers du désordre monétaire international. Le système monétaire international est basé sur les taux de change flottants, en pratique sur l'étalon "dollar". La moindre décision du gouvernement américain a des répercussions immédiates sur les monnaies des autres pays et sur leurs économies. Que les Etats-Unis d'Amérique trouvent intérêt à ce que le dollar monte - par exemple pour attirer les capitaux en vue du financement de leur déficit budgétaire - ils font monter les taux d'intérêts et les dettes des pays débiteurs augmentent automatiquement. Les monnaies attachées directement ou indirectement au dollar s'apprécient, enlevant toute compétitivité aux entreprises exportatrices. Maintenant que les Etats-Unis d'Amérique doivent faire face à un énorme déficit de la balance commerciale (+ 170 milliards de dollars) ils font baisser le dollar pour stimuler les exportations et entraîner dans la baisse les monnaies qui lui sont attachées. Cela signifie pour les pays en développement la baisse des revenus, puisque les recettes d'exportations de presque toutes les matières premières sont libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Qu'en pensent les sept grands argentiers du monde capitaliste ? Les plus généreux d'entre eux envers le Tiers-Monde pensent que pour ce qui

est de la dette on va, dans le cadre du Club de Paris (organisme informel chargé de la dette publique), négocier les refinancements pour qu'ils s'effectuent sur une durée de vingt ans, au lieu de dix actuellement. Pour la chute des recettes d'exportation, des facilités de compensation accrues de la part du Fonds Monétaire International sont prévues pour les pays les plus touchés par la chute des matières premières. On évoque aussi la possibilité de refinancer la dette à des taux d'intérêts plus faibles. Mais le désastre économique que connaissent actuellement les pays producteurs de matières premières ne sera pas pour autant évité avec la chute des cours.

LE CAS DU RWANDA

Que peut faire le Rwanda dans une situation pareille ?

Comme ne cesse de le répéter notre Chef de l'Etat, il faut consommer national et augmenter notre production. C'est le seul moyen que nous avons pour affronter la crise et stimuler la croissance. Les cours de nos seuls produits d'exportation que sont le café, le thé, le pyrèthre, le quinquina, l'étain, le tungstène sont en chute libre. Et d'après les pronostics concordants la remontée ne viendra pas avant cinq ans. Que faire ? Pour l'immédiat des mesures sont prises pour limiter les importations et les dépenses budgétaires. Des projets sont différés ... Mais pour le moyen et long terme il faut penser à des mesures qui pourront nous libérer de la dépendance du café. Etendre la gamme des exportations et choisir le type d'industries répondant aux besoins réels des populations rwandaise et africaine. Voilà ce qui devrait être une préoccupation majeure des responsables politiques, hommes d'affaires, intellectuels. Notre survie et notre indépendance sont à ce prix. Survie et mieux être de plus

de 9 millions de rwandais dans moins de treize ans! Dans cette optique le Rwanda devra tendre vers l'autosuffisance dans cinq domaines: alimentation, logement, habillement, éducation, santé. Notre effort d'industrialisation doit principalement viser ces cinq secteurs si nous voulons équilibrer à long terme nos comptes extérieurs et éviter la dépendance avilissante. Les besoins de la population augmentent et notre balance commerciale est chroniquement déficitaire. En 1985 ce déficit atteignait 9,441 millions de francs rwandais, largement couvert par les aides extérieures. Avec l'accroissement de la population cet écart entre les besoins du pays en importations et ses disponibilités réelles représentera par nos recettes d'exportation risque de s'élargir. Le volume de nos exportations traditionnelles (café : 80%; thé : 10% et le reste : 10%) n'est pas extensible. Notre pays est particulièrement vulnérable suite aux variations du temps et des cours des matières premières. Une sécheresse prolongée, une surproduction sur le marché mondial, annulent toutes les prévisions sur le café. Il est donc difficile de planifier nos finances publiques, même que nos importations. C'est pourquoi nous devons valoriser la production nationale, travailler et travailler intelligemment.

J'ai parlé de cinq secteurs que je crois essentiels pour notre autosuffisance et notre indépendance :

1. L'autosuffisance alimentaire sera atteinte quand nous aurons résolu le problème de l'emploi. Comme le dit une Etude de la Banque Mondiale, "il n'est pas de sécurité alimentaire possible sans revenu suffisant" (4). Cela veut dire que quand

(4) "Etude de politique générale de la Banque Mondiale. La pauvreté et la faim" - juillet 1986

les gens ont des revenus suffisants, ils trouvent de toute façon de quoi se nourrir. Au Rwanda nous devrions abandonner l'habitude qui consiste à ce que tout le monde ait un lopin de terre pour survivre mais plutôt faire un effort pour que tout le monde ait du travail. La parcellation à outrance des terres nous conduira à coup sûr à la faim. Avec l'émiettement des terres, pas de productivité, pas de rendement des terres, surplus pour les agro-industries. C'est ainsi que nous avons des usines fermées avant leur début de fonctionnement, faute de matières premières. Il faut donc créer des emplois non agricoles et stimuler les entreprises exportatrices par des mesures adéquates. Certaines mesures viennent d'être prises dans ce sens par le Gouvernement mais il faudra peut-être penser aux primes aux exportateurs. Dans le même ordre il faudra étudier la question de la réduction des coûts de production pour les entreprises exportatrices, sans oublier la qualité et l'emballage. Aucun produit ne peut se vendre en dehors du pays s'il est mal présenté. Peut-être qu'une industrie de l'emballage verra le jour.

Concernant les coûts, si les produits importés des pays voisins, après avoir payé les droits d'entrée, coûtent moins cher que ce que nous produisons localement, il y a anomalie à corriger. Et ceci constitue un obstacle à notre effort d'exportation. Nous devons être compétitifs et conquérir nous aussi les marchés extérieurs. Notre industrie doit trouver des débouchés, d'abord à l'intérieur par l'accroissement du pouvoir d'achat, ensuite à l'extérieur. C'est ainsi que nous pourrions moderniser l'agriculture en dégageant le trop plein des campagnes par la création des emplois non agricoles.

2. Le domaine du logement.

Dans un pays aux ressources très limitées, où le problème de l'emploi se pose de plus en plus,

Il n'est pas normal que l'on n'utilise pas les matériaux locaux dans les constructions. Il y eut un temps où toutes les églises étaient couvertes par les tuiles. Les gens autour des paroisses construisaient leurs maisons avec des briques et les couvraient avec des tuiles. Au lieu d'améliorer cette industrie, on importe maintenant tout dans le domaine de la construction, sauf la brique; est-ce pour raison d'esthétique ou de climat ? Les emplois perdus, les devises non épargnées, tout cela n'est pas comptabilisé. Je crois que l'Etat devrait imposer la tuile, sauf dans les usines et les entrepôts et utiliser le moins possible de matériel importé. Au contraire il faut améliorer nos techniques de construction. Nos architectes et nos ingénieurs pourraient faire des études sur l'usage des matériaux locaux et stimuler l'industrie du bâtiment.

3● L'habillement coûtera de plus en plus cher en devises avec l'accroissement de la population. C'est un secteur qui devrait être considéré comme stratégique. J'estime que l'Etat devrait penser à produire la matière première localement même s'il faudra procéder aux exportations et créer une véritable industrie textile. Une trop grande dépendance de l'extérieur dans ce domaine est très dangereuse.

4● Le domaine de l'enseignement comporte beaucoup de dépenses qui ne pourront jamais être réduites - au contraire -. Tout le matériel didactique devrait être fabriqué sur place, y compris le papier. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour notre pays.

5● Le domaine de la santé comporte également beaucoup de dépenses. Là aussi on ne peut toujours compter sur l'extérieur. Fabriquer localement les médicaments, pousser les recherches dans

la pharmacologie pourraient améliorer notre balance des paiements et créer des emplois supplémentaires.

Mais pour améliorer notre balance des paiements et créer de nouveaux emplois, il faut restructurer notre artisanat et notre habitat. En effet les énergies sont dispersées et l'information ne passe pas. On peut créer des pôles de développement autour du bureau de secteur, du bureau communal en vue de favoriser l'émergence des agglomérations, des villes. Pourquoi ne pas centrer autour du bureau de secteur divers services et métiers: écoles primaires, centre de santé, centre de négociation, centre du culte, CERAI, coopératives, boutiques, briquetterie, tannerie, menuiserie, boulangerie artisanale, confiserie, tapisserie, vannerie, fabrique de jus, pressoirs de vin de banane amélioré, maçonnerie, un garage éventuellement, et divers artisans : cordonniers, tailleurs, réparateurs de radio, de vélo, de moto, forgerons, fabricants de meubles en bois ou métal, etc. Il devrait exister un plan directeur autour de chaque bureau de secteur, de chaque bureau communal pour que des gens puissent y construire en ordre. Les jeunes qui ont des métiers devraient s'installer suivant un plan cadastral, surtout ceux qui sortent des CERAI. Cela faciliterait le regroupement des artisans, la coopérativisation, la commercialisation des produits, l'assistance technique et financière éventuelle par les organismes d'aide. Des emplois supplémentaires pourraient être créés s'il était tenu compte de tout ce qui peut être fait dans le pays; un exemple : pourquoi importer les vêtements tout faits (le prêt à porter) alors qu'on peut créer plusieurs ateliers de couture ? Les robes pour dames, les costumes pour hommes, tout peut être fait sur place et créer, peut-être les modes rwandaises. Je crois qu'à partir des tissus on peut confectionner toutes sortes d'habits. La couture c'est aussi une industrie.

Mais l'évolution de ces pôles de développement est en partie conditionnée par l'électrification, la fourniture d'eau et parfois le téléphone pour éviter les déplacements inutiles qui coûtent cher. Tous les services, toutes les activités non agricoles seraient concentrées au même endroit, ce qui conduirait à une urbanisation progressive et rapide. Cependant il faut que ces centres aient déjà un statut de ville, qu'ils soient délimités, qu'on n'y construise pas en désordre. Si chaque secteur, chaque commune organisait d'abord son artisanat, créait des centres de métiers, se spécialisait dans sa production agricole et animale, il y aurait un cachet pour chaque région, un courant d'échanges et un accroissement des revenus. Des objets artisanaux raffinés pourraient être exportés une fois regroupés. Les communes pour se développer ont de plus en plus besoin de cadres compétents dans l'élaboration et l'exécution des projets. Les communes qui auront les premières les cadres compétents seront les premières à se développer. L'artisanat évolue vers la petite puis vers la grande industrie au fur et à mesure que les techniques évoluent. On invente des machines appropriées et plus performantes. Pour stimuler justement l'introduction de nouvelles techniques dont notre pays aura besoin pour son développement, la création d'un institut supérieur de Technologie à Kigali s'impose. Cet institut pourrait être financé par le secteur public et le secteur privé et aurait pour tâche de tester toutes les nouvelles techniques, de les adapter à notre environnement, de les appliquer à notre artisanat et à notre industrie, d'inventer et vulgariser les machines adaptables à notre économie, d'inventorier toutes les connaissances scientifiques et proposer des approches économiques pour accélérer notre développement. Cet institut serait pour nos intellectuels un lieu d'épanouissement où ils pourraient faire bénéficier leurs connaissances au reste de la Nation.

CONCLUSION

Le monde traverse une crise économique grave. Les prix des matières premières chutent. L'endettement du Tiers-monde s'aggrave. Le financement du développement devient de plus en plus problématique. Dans cet environnement le Rwanda ne peut s'en sortir qu'en produisant plus, en maîtrisant les nouvelles techniques, en formant ses propres cadres techniques par un enseignement approprié. Un travail assidu et intelligent est notre seul moyen pour stimuler la croissance et atteindre le bien-être pour tous les rwandais.

J.B. NGIRABACU



Qui sont les IMPUNYU ? Comment vivent-ils ? Qu'attendent-ils des pouvoirs publics ? Ce sont ces questions auxquelles le reportage suivant apporte des réponses.

Qui sont les « IMPUNYU » ?

UN GROUPE IGNORE

Les "Impunyu" sont ce groupe de Batwa qui a toujours vécu dans la forêt de Gishwati et des volcans, pratiquement sans contacts avec le reste de la population du pays. Ces Batwa vivaient pratiquement exclusivement de la chasse et de la cueillette dans la forêt.

L'existence et les problèmes particuliers vécus par ce groupe de Batwa avaient été presque totalement négligés. Ce sont les initiatives de l'abbé Ndekezi qui ont rappelé l'existence de ce groupe en voie de marginalisation et de disparition.

Plus récemment, le Président de la République a exprimé son souci particulier par rapport à ce groupe; il leur a fait transmettre une première aide et a demandé qu'une étude détaillée à leur sujet soit réalisée afin de les connaître et de voir ainsi comment les appuyer pour les intégrer dans le développement du pays. A cet effet, la Préfecture de Gisenyi a constitué une commission d'enquête qui a pu visiter et recenser toutes les familles d'Impunyu autour de Gishwati et ainsi étudier avec ces familles les problèmes qu'elles rencontrent.

PRES DE 1.500 IMPUNYU

Les autorités préfectorales de Gisenyi ayant élargi le mandat de la commission, celle-ci a pu visiter et recenser tous les Batwa de la Préfecture, c'est-à-dire aussi bien les Impunyu que les potiers vivant dans le milieu rural.

Le recensement administratif des communes (31 décembre 1986) donnait un total de 1.727 Batwa recensés, mais la commission a pu en dénombrer 2.266, soit + 23% en plus, ce qui est déjà caractéristique de cette ignorance des Batwa et tout spécialement des Impunyu par les autorités communales.

Parmi ceux-ci on compte 252 ménages de potiers avec un total de 902 personnes, 413 ménages de forestiers avec un total de 1.364 personnes. Les forestiers sont répartis dans 20 secteurs des 7 communes de la préfecture situés en bordure de la forêt. Dans 6 secteurs seulement, ils comptent une population de plus de 100 personnes, mais n'atteignent jamais 200.

Il faut toutefois souligner qu'en dehors des 1.364 forestiers recensés, on en trouve encore un petit nombre dans la Commune de Kinigi (Ruhengeri) et un nombre plus élevé au Zaïre dans le prolongement de la forêt des volcans.

Les familles apparaissent plutôt réduites (3,3 personnes par ménages contre 4,7 pour le pays). La répartition des âges est similaire. A celle du pays : 43,3% de moins de 15 ans; 60% de moins de 25 ans; 3,6% de plus de 60 ans.

Mais le taux de mortalité des enfants est très élevé : près de 40% décèdent avant l'âge de 5 ans.

UNE EXCLUSION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE

Les Impunyu vivaient traditionnellement dans la forêt et de la forêt. La destruction progressive de celle-ci a donc constitué la plus grave atteinte à leur mode de vie.

Lors de la constitution du paysannat pyèthre au début des années soixante, une partie importante de la forêt a été détruite; en outre, il n'a plus été possible pour les animaux de passer de la grande forêt de Volcans à celle de Gishwati; ce qui a sérieusement réduit les potentialités de la chasse (disparition notamment de la chasse aux éléphants, la plus importante). Plusieurs familles résidant dans la commune de Mutura ont pu expliquer à la commission qu'elles résidaient déjà à leur emplacement actuel à l'époque de la forêt: leur lieu de résidence était une clairière dans la forêt. Au moment de la destruction de la forêt, on les a laissés là où ils étaient mais en abattant la forêt tout autour et en mettant les terres en cultures sans leur en laisser.

Il faut dire que cela ne les intéressait pas: n'ayant jamais cultivé, ils ne voyaient pas l'intérêt de demander des terres. C'est dire qu'en un temps très bref ils ont dû abandonner leurs activités traditionnelles sans en retrouver d'autres (sauf travailler pour d'autres paysans).

Ensuite lors de la constitution du domaine militaire, un certain nombre de familles ont été expulsées de la forêt, sans qu'un nouvel emplacement leur soit proposé. Le projet GBK a constitué l'atteinte définitive à leur mode de vie: le projet a son volet agricole, d'élevage et de reboisement mais personne tant au moment de l'élaboration du projet que de sa réalisation

ne s'est soucié des populations Batwa résidentes et vivant de la forêt.

La destruction de la forêt a entraîné non seulement la disparition de la chasse mais également celle de la fabrication des cordes avec des lianes de la forêt ("imise") qui était devenue la principale activité économique des Batwa. Il n'y a en outre pratiquement pas de Batwa engagés dans le Projet.

L'attitude finale a été en 1986 la constitution du dernier morceau de la forêt naturelle en parc protégé et gardé où l'entrée est dès lors interdite aux Batwa.

On peut donc dire qu'il n'y a plus de véritables Impunyu, car il n'est plus possible de vivre de la forêt; nous parlerons dès lors davantage de Batwa "forastiers".

COMMENT SURVIVENT-ILS ?

Cette destruction totale de leur cadre de vie en une vingtaine d'années constitue une atteinte terrible à toute la tradition et la culture de cette population. Ce n'est pas sur un si court temps qu'une population peut s'habituer à des conditions de vie entièrement nouvelles: ► la chasse a pratiquement totalement disparu; elle reste marginale (et clandestine) pour quelques groupes dans la zone protégée de la forêt.

► la fabrication des cordes constituait l'activité économique principale ces dernières années. Elle ne se poursuit plus ou moins clandestinement que dans les régions protégées de la forêt. Un tiers des forestiers y consacrent encore au moins une partie de leurs activités. Ces cordes fabriquées puis vendues à des paysans peuvent rapporter + 400 FRW/semaine; mais le plus souvent, la

rémunération est directement faite en vivres et largement inférieure à ce montant.

► Très peu de forestiers sont employés dans les grands projets et les deux usines à thé travaillant en bordure de la forêt (pratiquement aucun à l'heure actuelle). Il est difficile pour ces forestiers habitués à vivre au jour le jour de s'habituer à une discipline collective; il est toutefois regrettable qu'aucun de ces projets employant chacun plusieurs centaines de travailleurs n'ait fait d'effort particulier pour proposer à ces forestiers un travail pouvant leur convenir.

► La plupart vivent donc de travaux réalisés pour la population : surtout des travaux de garde (zamu) des cultures de pommes de terre, des habitations ou des boutiques ainsi que de différents travaux agricoles et de portage.

La population les méprisant et les exploitant, leurs conditions de travail sont pénibles et leurs rémunérations dérisoires (+ 1.000 FRW/mois) souvent payées en vivres.

MANQUE D'AGRICULTURE

Nous avons déjà souligné que traditionnellement ce groupe ne pratiquait aucune activité agricole. Il ne s'est donc jamais soucié d'obtenir des terres. Dans certains cas, quand une petite parcelle a pu leur être attribuée, ils ont préféré la donner en location à d'autres paysans. Il faut toutefois souligner une évolution importante. Depuis 1984, un groupe de Kanama a demandé et obtenu des terres en bordure de la forêt naturelle; le groupe les a défrichées et bien mises en culture. Cet exemple a été suivi récemment par d'autres groupes de Kanama et un groupe de Kayové.

Mais ce n'est pas la règle générale : 232 familles sur 413 ne disposent d'aucune parcelle à cultiver, 130 disposent d'une petite parcelle de moins d'un demi-ha, et 51 seulement d'une parcelle de plus d'un demi-ha. Il y a deux problèmes dont celui de leur trouver des terres. Mais la résolution de ce problème ne servirait à rien sans un encadrement de personnes motivées pour encourager cette population à l'agriculture. Quant à l'élevage, il est presque nul : 31 ménages élèvent 34 moutons et 39 chèvres. Il faut souligner cependant l'importance des ruches dans la forêt. En effet on a recensé une centaine de ruches appartenant à des forestiers.

UN HABITAT TOUJOURS PROVISOIRE

Les forestiers ont l'habitude de vivre en petits groupes (d'une vingtaine à une centaine d'individus) en bordure de la forêt. Leurs habitations sont toujours de petites huttes rondes provisoires en branchages et paille, où la famille se regroupe autour d'un petit feu au centre. La superficie moyenne de ces habitations est de 3,4 m². Sur les 413 ménages, seules 6 maisons sont construites en briques sèches, 15 couvertes de tôles et 2 de tuiles.

EXCLUS DU SYSTEME SCOLAIRE ET DU SYSTEME DE SANTE

Inutile de souligner que la scolarisation des forestiers est presque nulle. Le taux de scolarisation des enfants de 7 à 15 ans est de 13%, soit 33 enfants scolarisés pour un total de 250 scolarisables. Ceux-ci vont rarement plus

loin que la 1ère ou la 2ème année, en raison des difficultés d'adaptation au milieu scolaire et du mauvais accueil de la part des enseignants et des autres élèves. Le taux d'alphabétisation est également très bas : 3,3% des forestiers âgés de plus de 15 ans savent lire et écrire (un adulte a achevé la 6ème, et un autre la 8ème). La commission n'a constaté que 5 postes de radio pour l'ensemble des forestiers. Aucun CCDFP n'a pu faire l'effort de les intégrer à sa formation.

Au point de vue santé, le recensement nous a montré une mortalité infantile très importante. Tous les groupes de forestiers vivent en des endroits isolés, loin des centres de santé. Aucun enfant n'est vacciné. On peut dire que les forestiers ignorent les centres de santé, mais également sont ignorés de ceux-ci.

Le régime alimentaire qui était basé sur une alimentation en viande doit maintenant se contenter de maïs et de pommes de terre (la nourriture reçue en échange de leur travail).

Il faut enfin noter une consanguinité importante dans un groupe si limité où les femmes ne sont pas choisies ailleurs.

Les traditions culturelles de ce groupe ignoré n'ont pratiquement pas été étudiées jusqu'à présent. Il apparaît que ce groupe se maintient dans ses traditions religieuses et n'a encore été approché par aucun des groupes chrétiens oeuvrant dans le pays.

QUE FAIRE ?

Même si le groupe des forestiers ne constitue que 0,2% de la population de la préfecture de

Gisenyi, il en constitue un élément essentiel. Sa tradition de connaissance de la forêt peut constituer un important facteur de développement négligé jusqu'à présent.

Le premier objectif de cette enquête a été celui de la sensibilisation des responsables à tous les niveaux devant les problèmes vécus par ce groupe. C'est ensuite que des programmes de développement pourront être élaborés. Mais le principal obstacle à tout programme d'intégration des forestiers dans le développement national consiste dans l'ignorance, le mépris et l'exploitation de la part du reste de la population. Le premier effort doit donc porter sur cette sensibilisation à l'intégration des forestiers. Sinon les programmes de développement risquent d'être appliqués de manière purement caritative et de transformer cette population en un groupe de mendiants (comme autour du marché de Kanama) au lieu de lui donner les moyens et la confiance pour prendre elle-même son avenir en charge. Ce qui, vu l'expérience de certains groupes, est tout à fait possible.

Jean-Pierre GODDING



Les CCDFP peuvent être un instrument efficace pour le développement du Rwanda à certaines conditions. Ce sont ces conditions que l'auteur explicite de façon très pertinente. En connaisseur du terrain.

Les CCDFP et leur avenir

INTRODUCTION

"Les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.) sont une structure qui, dans la concertation permanente des services et de la population, vise à sensibiliser, conscientiser, motiver, et à mobiliser la population, ainsi qu'à coordonner l'action des services de base, en vue de la formation permanente de la population, pour lui permettre de résoudre ses problèmes primordiaux et d'accéder à un développement intégré" (1).

Cette définition officialisée des CCDFP est-elle une douce utopie, ou bien peut-on la considérer comme réalisable, mieux comme déjà réalisée?

Ma tendance, suite à des contacts répétés avec les agents du développement communal et avec plusieurs CCDFP, serait de dire : oui, les CCDFP peuvent se réaliser tels que décrits dans cette définition de 1981, et ci et là la réalisation a déjà bien commencé; oui, il y a un avenir pour les

(1) Séminaire sur les CCDFP - Kigali - Mai 1981)

CCDFP, MAIS ... à plusieurs conditions que cet article voudrait expliciter.

Suivons tout simplement les diverses étapes soulignées dans le texte de 1981 et voyons à quelles conditions elles peuvent se réaliser et aussi quels dangers il faut éviter si l'on veut que l'action réussisse.

SENSIBILISER, CONSCIENTISER, MOTIVER

Laissons de côté les nuances qui différencient ces trois activités. Dans l'esprit du séminaire de 1981, et dans celui des responsables des CCDFP, il s'agit d'une même opération, préalable obligé au démarrage et à la continuation de l'action des CCDFP. Il faut faire prendre conscience à l'ensemble de la population (rurale surtout) des problèmes qui grèvent son avenir et des solutions envisageables.

Ces problèmes du monde rural rwandais trouvent leur enracinement dans une situation difficile que nous pouvons résumer dans une seule phrase: la population devient de plus en plus nombreuse et les exploitations agricoles familiales (EAF) de plus en plus petites. Quelques chiffres :

1962 : 2.800.000 habitants au Rwanda
1983 : 5.661.531, soit un peu plus du double en 21 ans
dont 1.160.848 (20,5%) de 0 à 4 ans
577.120 (10,2%) de 15 à 19 ans
3.258.583 (57,5%) de 0 à 19 ans (2)

(2) Chiffres tirés de ONAPO : "Rwanda 1983, Enquête Nationale sur la Fécondité - Volume I", p. 391.

Par contre, la surface moyenne d'une exploitation agricole familiale tourne aujourd'hui autour d'un hectare, le paysan de l'an 2000 ne disposera plus que de 60 ares.

Les réponses à cette situation et à son ensemble de conséquences ? Elles sont à la fois nombreuses et partielles. Citons :

~ d'abord augmenter la production dans tous les domaines pour qu'elle suive au minimum la progression démographique.

~ ensuite prévoir pour l'avenir de faire descendre le taux de la croissance démographique. Si la population rwandaise double actuellement tous les 19 ou 20 ans, il faudrait arriver à une augmentation moins rapide et donc il faut sensibiliser à ce problème l'ensemble de la population mais surtout les jeunes et les jeunes ménages.

~ désengorger petit à petit le secteur agricole en créant des unités artisanales en milieu rural. Pour ce faire, il faut trouver dans ce milieu des bras et des cerveaux capables d'"artisanaliser" les collines.

~ prévoir l'émigration dans les pays voisins du surplus de population. Cette solution est bien évidemment du ressort des autorités politiques.

Etc...

C'est à toutes ces questions et à toutes ces solutions que les CCDFP sont appelés à sensibiliser, conscientiser et motiver l'ensemble de la population. Peuvent-ils le faire ?

A priori je réponds "OUI" parce que ces questions sont celles que se posent les habitants du milieu rural. En les explicitant devant

des cadres communaux ou devant des habitants du monde rural, j'ai souvent perçu (et certains me l'ont dit explicitement) que mes paroles rencontraient chez eux une inquiétude maintes fois ressassée et méditée et que mon discours ne faisait que dire en clair ce qu'ils ressentait confusément.

Cependant, il faut aussi remplir une autre condition pour que cette motivation soit réelle. Le Père Lebret aimait répéter que, en matière de développement, rien ne peut se faire sans l'adhésion des populations. Il faut donc dialoguer avec les habitants de nos communes rurales. Et donc croire en leur capacité de dialogue, croire qu'ils sont des interlocuteurs valables, qu'ils ont quelque chose à apporter aux cadres et aux techniciens. Au CCDFP, il ne peut y avoir d'un côté des "enseignants", de l'autre des "enseignés", tous sont à la fois enseignants les uns des autres et enseignés les uns par les autres.

MAIS

Dialoguer avec les "gens de la base", voilà un réflexe pas du tout évident pour les responsables à tous les niveaux, que ce soit les cadres communaux, les responsables préfectoraux ou les agents ministériels. Notre formation scolaire ne nous a guère préparés à croire dans les capacités de ceux et celles qui ne sont pas passés par l'école. Et pourtant que de richesses enfouies en eux : l'expérience (un paysan connaît sa terre, il sait comment utiliser le fumier, il fait d'instinct une rotation des cultures, etc...), la sagesse, la générosité, etc... Il ne leur manque souvent que les instruments d'analyse de leurs situations. Et c'est là qu'intervient le cadre : permettre au paysan d'exprimer correctement ce qu'il ressent parfois confusément. Cependant la tentation est grande pour

le responsable d'employer la méthode autoritaire, plus facile, plus rapide (à très court terme) car dominant des résultats plus spectaculaires (du moins le temps de rédiger un rapport).

Notons que la faute n'en incombe pas toujours aux cadres locaux. Il y a quelques années, un Bourgmestre me confiait : "Comment voulez-vous que je dialogue avec les gens, quand je dois répondre aux questionnaires de 13 ministères en même temps, et que tous me réclament une réponse urgente?" Certes un effort de concertation a été entrepris et se poursuit. Mais avouons que nous sommes loin du compte et que l'autonomie de la commune reconnue par la loi comme "celle du développement national" est plus souvent un mythe qu'une réalité.

Si donc nous voulons que les CCDFP deviennent effectivement un organe de concertation permanente des services et de la population, il y a lieu, me semble-t-il, d'insister pour que les responsables à tous les niveaux prennent le temps de parler avec ceux qu'ils sont chargés d'éclairer. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que l'action des CCDFP portera des fruits durables.

MOBILISER ...

Le terme se veut "militaire". Il s'agit en effet de s'organiser pour gagner une guerre. L'ennemi, nous le connaissons : la disproportion entre l'augmentation démographique et la rarefaction des terres menace la survie de la population. La tactique de l'ennemi, elle est bien connue aussi, car on la retrouve à toutes les phases critiques de l'histoire de l'humanité : famines, troubles sociaux, endémies et épidémies, perte du sens communautaire, effondrement des valeurs morales ...

Comment faire face à ces fléaux qui nous guettent et déjà se pointent à nos horizons immédiats ?

Il faut s'organiser ! Et s'organiser, dans les CCDFP, cela veut dire créer des équipes dont les membres éliront en toute liberté leur "chef d'équipe". Celui-ci reçoit le double mandat de se perfectionner au cours de "stages" périodiques de 3 à 5 jours, et ensuite de transmettre à ses co-équipiers ce qu'il a reçu.

La formation des équipes et l'élection des chefs d'équipe se font sous la supervision des autorités locales, concrètement des conseillers de secteur et des responsables de cellule. Ils appartiennent d'ailleurs pour la plupart au monde rural. On souhaite dès lors que, non seulement ils fassent partie d'une équipe, mais également qu'ils puissent être élus à sa tête. Tout cela est-il possible ? N'y a-t-il pas des dangers d'encadrement trop rigide des masses populaires ?

Possible, oui, et cela se fait. Des équipes existent et vivent cette expérience à de nombreux endroits. Qu'il y ait des dangers, c'est évident.

Premier danger : le conseiller ou le responsable de cellule, pour l'une ou l'autre raison, souhaite voir telle personne devenir chef d'équipe. Alors on force un peu l'élection, ou on la remplace tout simplement par une désignation. L'expérience montre que dans ce cas, l'équipe ne marche jamais, car, disent les membres à leur chef d'équipe : "tu n'as rien à nous dire, nous ne t'avons pas choisi". Il faut donc maintenir à tout prix le principe de l'élection libre.

Deuxième danger : la formation des équipes se fait parfois de façon trop rigide. Pour des raisons péda-

gogiques, on propose de faire des équipes d'environ 10 personnes. Pour certains cependant, il n'est pas question de changer ce chiffre : et si dans un coin il y a 12 voisins, on obligera deux de ceux-ci à faire partie d'une autre équipe, même s'ils doivent aller dans une autre cellule. Il faut bien sûr de la souplesse : si les 10 commandements ont été révélés à Moïse par Dieu, le chiffre 10 n'a rien de magique ou de divin !

Autre problème : ces deux premiers "dangers" ne sont, somme toute, pas trop graves, car les parades se trouvent facilement. Mais un autre problème se pose, qui, à la longue risque d'entraver sérieusement l'action des CCDFP. Je veux parler de la multiplication souvent anarchique des "paysans-leaders" : certains projets dits "de développement rural intégré" ont leurs paysans de contact, l'ONAPO a instauré un réseau d'animateurs de base, l'alphabétisation a aussi les siens, le nouveau projet de vulgarisation agricole aura ses paysans progressistes... Et il arrive souvent que le même paysan se voit élire à la fois chef d'équipe, paysan de contact, animateur de base. Alors le lundi il suivra une formation au CCDFP, le mardi ce sera une réunion avec l'ONAPO, le mercredi le projet qui travaille dans son coin le contactera, le jeudi c'est l'agronome qui viendra visiter son paysan progressiste, sans compter l'Umuganda et l'animation. Quel temps lui reste-t-il pour cultiver son champ ?

Il faut donc de toute urgence organiser une concertation entre tous ceux qui travaillent dans le milieu rural. Il faut planifier stages, umuganda, réunions de toute sorte, pour que toutes ces activités, qui ont chacune leur utilité, ne deviennent pas un fardeau insupportable pour le paysan, et, paradoxe, ne constituent pas un frein à la production ! Il faut donc comme le suggère la définition des CCDFP citée au début de cet article, "coordonner l'action des services de base".

... EN VUE DE LA FORMATION PERMANENTE DE LA POPULATION

Les deux premières étapes constituaient des préliminaires. Maintenant l'action va commencer. La première phase consistera à recycler cadres communaux et chefs d'équipe.

■ Les cadres, parce que personne n'est omni-compétent, parce que la mémoire étant la faculté d'oublier, chacun éprouve le besoin de rafraîchir ses connaissances, parce que les situations évoluant, il faut trouver de nouvelles parades, et enfin parce que la pédagogie active à employer avec des adultes demande des connaissances rarement acquises au cours des études. La plupart du temps, le recyclage des cadres se fera au cours de séminaires annuels, de réunions de travail. L'une des tâches du responsable communal du CCDFP (qu'on appelle parfois le directeur du CCDFP) consiste à veiller à la bonne forme intellectuelle des intervenants au CCDFP, spécialement à travers les réunions du "conseil pédagogique" du CCDFP qu'il préside et dont ils sont membres.

■ Les chefs d'équipe eux aussi vont être "recyclés". Les formes varient : certaines communales les font venir au centre communal, d'autres ont décentralisé dans les secteurs et même dans les cellules. Dans une commune on a estimé plus efficace de faire venir à la maison de secteur toutes les femmes et toutes les jeunes filles (et pas seulement les chefs d'équipe). La formation y est donnée par des bénévoles recrutés parmi les anciennes des Ecoles Familiales ou des CÉRAI et qui donnent ainsi leur Umuganda, comme cela se fait par ailleurs pour l'alphabétisation. Ces bénévoles reçoivent une formation assurée par les ex-monitrices

des ex-Centres Sociaux de Développement, devenues chacune responsable d'une zone (c'est-à-dire deux ou trois secteurs qui se groupent pour certaines activités).

Que les formules soient variées ne doit pas nous étonner : au CCDFP, c'est la vie qui commande. Il faut continuellement s'adapter aux réalités locales, il faut mettre en oeuvre l'imagination et la créativité pour trouver les solutions les meilleures à chaque problème. Il en va de même pour les "programmes" : certes un noyau de "leçons" à donner doit être maintenu : agriculture-élevage, hygiène, prévention des maladies, éducation des enfants, planning familial, artisanat pour les jeunes, et aussi l'alphabetisation fonctionnelle. Mais tout cela doit tenir compte des réalités locales qui peuvent varier d'une commune à l'autre, et même d'un secteur à l'autre d'une même commune.

MAIS

Tout ce beau programme est-il réalisable ? En fait il y a des endroits où il est en voie de réalisation. Personnellement je crois qu'il est possible partout (du moins en milieu rural), à certaines conditions.

~ D'abord il faut que les cadres communaux acceptent de "jouer le jeu" en croyant qu'ils peuvent apporter quelque chose, en acceptant de voir leur travail coordonné par le responsable local du CCDFP agissant au nom du Bourgmestre.

~ Ensuite ils doivent être convaincus que les chefs d'équipe qui viennent se recycler ne sont pas des enfants de l'école primaire, mais des adultes. La méthode à employer sera donc celle du dialogue. Les causeries magistrales au cours desquelles

un seul parle (souvent mal) et les autres s'efforcent de ne pas s'endormir, n'ont aucune place au CCDFP.

~ En troisième lieu, et au risque de me répéter, il faut une coordination entre projets, services agricoles, CCDFP, ... pour que le CCDFP n'apparaît pas comme un "projet" isolé parmi d'autres (Au cours d'une réunion, j'ai entendu avec effarement un responsable de projet proposer qu'on lui confie les moniteurs-agriculteurs, tandis que l'agronome de commune travaillerait pour le CCDFP !). Les chefs d'équipe ne soient pas tiraillés entre les diverses formations et ne succombent pas au découragement.

~ Enfin il faut beaucoup de souplesse et d'imagination créatrice pour que les programmes à suivre s'adaptent aux réalités locales.

... RESOUDRES LES PROBLEMES PRIMORDIAUX ET ACCEDER A UN DEVELOPPEMENT INTEGRE

Les problèmes primordiaux, nous les connaissons : les surfaces des exploitations agricoles familiales diminuent du fait de l'augmentation de la population. Le but du développement intégré : recréer un équilibre entre population et moyens de production.

Les équipes, sur les collines, seront donc appelées à faire l'expérience de cet équilibre recréé. Si le chef d'équipe a été élu, c'est pour transmettre à ses co-équipiers ce qu'il a appris. Mais pas de manière scolaire ! Certes, les connaissances sont utiles, mais il y aura surtout une pratique à répandre. Les réunions d'équipe seront donc à la fois "d'étude" et de "travail". Les manières

concrètes peuvent varier : on cultive ensemble un champ octroyé par les autorités communales, on se subdivise en petits groupes de deux ou trois qui organisent une "tourmente" chez chacun pour travailler, quitte à se retrouver tous pour la réunion etc... L'important c'est que l'organisation émane de l'équipe elle-même, sans pression de quelque sorte. L'important aussi c'est que ce qui se fait ensemble puisse servir de "modèle" et soit reproduit dans les exploitations de tous.

MAIS

Parfois le manque de "zèle" du chef d'équipe qui garde pour lui ce qu'il a appris. Dans ce cas il faudra le remplacer. D'ailleurs il est bon de prévoir pour les chefs d'équipe un mandat limité dans le temps (deux ou trois ans).

Les haines, jalousies, disputes entre familles qui rendent impossible le travail en commun. D'autre part on a souvent observé que le travail ensemble contribuait à diminuer ces haines, jalousies et disputes.

L'esprit de concurrence entre certains chefs d'équipe et certains membres des comités de cellule. Une des solutions préconisées est que le membre du comité de cellule soit également chef d'équipe.

Une nouvelle fois, la multiplicité parfois anarchique des prestations demandées à la population : réunions à tous les échelons, visites de représentants d'un projet, puis d'un autre ... Tout cela laisse peu de temps aux gens pour travailler et travailler ensemble.

J'aimerais ajouter une cinquième démarche à accomplir pour que tout se passe bien : la SUPERVISION de l'action par des VISITES régulières.

Où visite qui ?

D'abord l'équipe des enseignants, de préférence avec le Bourgmestre, va se rendre compte sur place si ce qu'ils ont enseigné est passé dans les actes. C'est là une sorte de test, qui permettra de réinsister sur tel aspect qui n'a pas été perçu, ou même carrément changer l'approche d'un problème. Il s'agit aussi pour les formateurs d'apprendre des chefs d'équipe, à travers leurs réalisations qui parfois dépassent l'enseignement reçu.

Il est important aussi que, au niveau plus directement local, des visites s'organisent : celles menées par le conseiller de secteur, accompagné du responsable de cellule, du Moniteur-agri, de la monitrice de zone ou de secteur, sans oublier les chefs d'équipe faisant partie du "conseil de gestion" du CCDFP. Visites aussi des chefs d'équipe entr'eux, d'un secteur à l'autre et même d'une commune à l'autre : excellente occasion de faire circuler la formation et l'information.

Toutes ces visites sont irremplaçables. Elles évitent de "travailler en l'air". Elles aident aussi les chefs d'équipe qui se voient par après davantage écoutés et respectés par leurs co-équipiers.

Cependant il y a là aussi un "MAIS" :

D'abord il faut que ces visites ... se fassent ! Et si elles ne se font pas, la faute n'est pas toujours imputable à la mauvaise volonté du bourgmestre ou du conseiller. Les bourgmestres trouvent rarement l'endroit où caser dans leur "planning" le temps de se rendre sur le terrain. Le conseil-ler est si souvent tirailé par une multiplicité d'obligations. Ne faudrait-il pas repenser la fonction de Bourgmestre "premier animateur du développement social, économique et culturel de sa commune", et celle du conseiller, chargé d'animer les actions de développement de son secteur,

mais si souvent transformé en commissaire de police, receveur d'impôts ou huissier de tribunal?

► Ensuite il y a un "esprit" à préserver dans ces visites : on y va pour voir, apprendre, éventuellement corriger, redresser, encourager, bref dialoguer. Parfois hélas, les visiteurs sont uniquement à l'affût de "fautes" à sanctionner (par des amendes !), si bien que les visités en viennent à se renfermer dans leur coquille ou même à se cacher lorsque la voiture communale arrive.

► Enfin, et je me permets d'y insister à nouveau, il faut éviter de "fatiguer" les gens par des visites incessantes ne leur laissant plus le temps de faire autre chose. Pourquoi ne pas coordonner au niveau communal les visites du CCDFP, celles de tel projet, celles concernant les groupements socio-économiques, etc... Après tout ce sont les mêmes gens et bien souvent le message est identique.

QUE DIRE POUR CONCLURE ?

1° Ma conviction profonde est que les CCDFP peuvent être un instrument efficace pour trouver des solutions aux problèmes qui entravent le développement du Rwanda.

2° Il faut de toute urgence continuer et intensifier le travail de coordination et de concertation entre tous les services travaillant en milieu rural. Il y va de la survie de ces services eux-mêmes, et, plus grave, de la survie de 94% de la population rwandaise.

Michel DONNET

Les ONG africaines changent de nom

Depuis fin mai 1987, les ONG africaines portent un nouveau nom : les OVAD : Organisations Volontaires Africaines de Développement, constituées depuis en FOVAD ou Forum des Organisations Volontaires Africaines de Développement. La décision a été prise au cours d'une réunion des ONG africaines tenue à Dakar, du 26 mai au 4 juin 1987. Y participaient des représentants des organisations venus de 23 pays africains. Le Rwanda était représenté par A.R.D.I., DUHAMIC-ADRI, KORA (ASBL).

En réalité la Conférence avait été décidée à New-York en mai 1986 par les ONG africaines ayant participé à la Session des Nations-Unies sur la crise économique de l'Afrique. Prévue initialement en janvier 1987, elle n'avait pas pu avoir lieu faute de financement.

LES RAISONS DU CHANGEMENT

Le passage de "ONG" en "OVAD" signifie la volonté de la part des ONG africaines de se définir, de définir leurs ambitions et leurs compétences, de redéfinir leur rôle dans le développement de l'Afrique en redressant la situation de crise économique permanente du continent. Il s'agit de redéfinir leur nature, leur structure et leur fonctionnement afin d'établir les cadres conceptuels et opérationnels nécessaires à la consolidation des relations existantes, à la création d'un nouveau climat pour une coopération continue.

L'abandon du terme "non-gouvernemental"

a été dicté par l'ambiguïté de ce terme qui, à la limite, signifierait anti-gouvernemental. Ce qui n'est pas le cas. Les organisations n'ont pas voulu se baptiser "bénévoles" car ce terme sent trop le cléricale.

Elles sont "africaines" car elles sont issues des communautés locales en réponse aux besoins spécifiques de ces communautés. Elles impliquent les populations locales dans les prises de décision; la structure qui définit leurs politiques ainsi que le personnel cadre sont africains. Elles oeuvrent pour le développement. Selon le document de travail "le principe d'action de base pour les OVAD est d'aider les populations africaines à créer un développement autonome, à les sortir de la pauvreté, de la dépendance et de la léthargie pour le bien-être et la prospérité de tous".

INDEPENDANTES MAIS NON SOLITAIRES

Le FOVAD dont le siège est à Dakar comprend une Assemblée Générale, un Comité Directeur et un Comité Exécutif. Le Comité Directeur est composé notamment d'un Président et cinq Vice-Présidents représentant les cinq sous-régions de l'Afrique (Ouest, Nord, Est, Sud, Centre). Le Rwanda assure, en la personne de l'auteur de ces lignes, la vice-présidence pour la sous-région centrale.

Pour être indépendant, le FOVAD ne vit pas en autarcie. Il coopère avec les ONG du Sud (Asie, Amérique latine) dont l'expérience est beaucoup plus ancienne et plus solide. Cette coopération se concrétise notamment par un échange d'informations et un service de consultation, le partage des expertises et la mise en place d'un corps de volontaires. Le FOVAD accueillera en son sein tout OVAD travaillant aux niveaux local, régional, sous-

régional et international qui accepte et remplit les obligations du FOVAD.

Il collaborera avec les ONG du Nord et les ONG internationales. Celles-ci ne considéreront pas le FOVAD comme un rival dans les projets à implanter en Afrique, mais joueront en sa faveur un rôle de support dans tous les domaines.

Tout en reconnaissant aux gouvernements africains la responsabilité suprême dans le développement de l'Afrique, les OVAD n'entendent pas jouer un rôle de simple auxiliaire. Les gouvernements africains doivent les associer au processus d'élaboration des plans de développement; les appuyer en leur facilitant notamment l'obtention du matériel et du personnel. Bien que ne nourrissant aucune ambition politique, elles estiment être partenaires afin qu'il y ait une cohérence entre leurs actions et celles des gouvernements.

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Le changement du sigle "ONG" en "OVAD" ne plaira peut-être pas à tout le monde. Toutefois l'essentiel n'est pas là. Plus que dans le changement du nom, il réside dans cette volonté de permettre à toutes ces organisations africaines de mettre à toutes les échelles des idées et des expériences, de mieux se connaître et d'arrêter une stratégie commune. Animées d'une même volonté, poursuivant les mêmes buts, elles sont dépourvues de moyens et sont obligées de frapper aux mêmes portes.

Plutôt que d'être téléguignées ou de devenir la chasse gardée de telle ou telle région ou idéologie euro-américaine, elles permettront la création d'un environnement socio-politique et culturel favorable aux initiatives d'un développement volontaire.

Un développement compris comme un processus intégré à long terme et non une aide conjoncturelle concentrée sur les situations d'urgence, ou un développement conçu dans quelque bureau climatisé en dehors de la réalité du terrain.

Le FOVAD pourra ainsi permettre un nouveau accord, un nouveau cadre et de nouvelles stratégies de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et entre les gouvernements et les organisations volontaires.

Charles KAREMANO



Eglise d'ici et d'ailleurs

BURUNDI:

Transition dans la sérénité

Le 18 août 1987 la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (C.E.C.A.B.) publiait un document intitulé : "L'Eglise Catholique dans le Burundi d'aujourd'hui", document de réflexion à l'usage des ouvriers apostoliques. Pourquoi un tel document ? Parce que, selon ses auteurs, "L'Eglise du Burundi vit une situation qui l'interroge en profondeur... situation délicate qui l'invite à porter un regard nouveau et lucide sur elle-même, sur sa mission et sur les multiples implications des mutations en cours... L'Eglise connaît des interpellations qui ne peuvent pas trouver une juste réponse dans la seule adaptation pratique au jour le jour mais dans un témoignage cohérent qui a besoin d'être fondé sur le plan doctrinal et spirituel".

C'est pourquoi les ouvriers apostoliques sont invités à faire de ce document leur texte de méditation dans leur communauté de vie pour qu'il serve d'"un point de départ en vue d'un approfondissement individuel et communautaire". Du reste ce document s'inscrit dans la ligne de ceux que les évêques catholiques ont publiés "à chaque grand tournant de l'histoire du Burundi". Il se veut "une lecture réaliste et porteuse d'espérance" de cette nouvelle situation (comprenez les difficultés que connaissait l'Eglise sous le régime de Jean Baptiste BAGAZA).

Le document est centré sur 6 thèmes de réflexion :

- ~ Identité et Mission de l'Eglise
- ~ Exigences de la liberté religieuse et de la laïcité de l'Etat
- ~ L'Eglise et l'édification de la nation
- ~ L'Eglise et l'unité nationale
- ~ Contribution de l'Eglise dans le développement
- ~ Attitudes évangéliques conséquentes

Nous ne pouvons pas évidemment vous présenter tout le document qui compte 34 pages in folio. Nous avons choisi de reprendre quelques passages dans les chapitres consacrés aux "Exigences de la liberté religieuse et de la laïcité de l'Etat".

Choix motivé par le fait que ces passages réaffirment des vérités qui dépassent le cadre propre de l'Eglise du Burundi pour interpeller tous les chrétiens du monde et de façon fort concrète. Problème toujours d'actualité et sous toutes les latitudes. (Certains sous-titres sont de la Rédaction).

"L'Eglise Catholique qui avait beaucoup souffert de l'obsession antireligieuse du régime déchu le 3 septembre 1987 par un coup d'Etat pacifique se réjouit des changements décidés par les nouvelles autorités".

Mgr Evariste NGOYAGOME
Président de la Conférence
Episcopale
du Burundi
Lourdes, 8 novembre 87

EXIGENCES DE LA LIBERTE RELIGIEUSE

(...) La conscience libre et responsable est une valeur absolue de l'homme et de la société. Elle est inviolable et inaliénable. Elle doit être protégée et soustraite "à toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit"(1)..." Elle est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre (2). De plus, la liberté de conscience, base de la liberté religieuse, est une des conquêtes les plus importantes de l'homme moderne. (...) Toute institution, qu'elle soit civile ou ecclésiastique, tire du reste sa valeur morale d'un consentement d'hommes qui suivent librement leur conscience éclairée et qui, à cause de cette liberté, sont maîtres de leur destin. Tel est le véritable enjeu de la liberté religieuse et des autres libertés dans la société.

★ Des fourvoiements regrettables

Pour bien situer ce problème (...), il faut se reporter à l'histoire des peuples et spécialement à l'histoire de l'Eglise. La lecture attentive de l'histoire des peuples nous montre combien la reconnaissance de la liberté de conscience, en général, et de la liberté de culte, en particulier, ont connu - et connaissent encore - bien des vicissitudes. Il est bon de se rappeler par exemple les conditions difficiles dans lesquelles l'Eglise primitive a conquis l'exercice de la liberté de conscience et de foi.

(1) Déclaration Conciliaire "Dignitas humanae" (D.H.) sur la liberté religieuse, n° 2
(2) Gaudium et Spes (G.S.), n° 16

Plus tard, cette conquête s'est fourvoyée dans des querelles de pouvoir entre l'Eglise et l'Empire, par intolérance à l'égard des hérétiques et des païens. Le césaropapisme et toutes les formes de confusion des pouvoirs temporels et spirituels qui ont jalonné l'évolution politico-juridique de l'Occident, témoignent des égarements malheureux où peut conduire une mauvaise conception de la liberté de conscience. La période de la Réforme et de la Contre-réforme, avec notamment le principe du "cujus regio, illius religio" (3) a connu beaucoup d'erreurs et de malheurs.

L'époque contemporaine, avec l'émergence des Etats totalitaires de tous bords, montre combien la liberté de conscience reste une valeur à la fois précieuse et fragile. Mais d'autres Etats modernes ont réussi, après bien des vicissitudes, à trouver un équilibre qui donne à la liberté de conscience, une place primordiale dans le domaine des droits de l'homme.

Le fait d'évoquer les réalités ambiguës de l'histoire des autres peuples nous impose une attitude d'humilité et de modestie, lorsque nous traitons la question délicate de la liberté de conscience. L'expérience des autres doit nous instruire. Comme l'a écrit Mgr Joseph Rozier, "le respect de l'homme, de ses droits, n'a pas été toujours la règle, c'est le moins qu'on puisse dire; au nom d'un absolu de la foi mal interprété, mal traduit dans les faits et la pratique, quand cette pratique s'est appelée inquisition ou guerre de religion. Mais l'Eglise elle-même accepte d'être jugée par l'idéal dont elle se réclame et la Parole qu'elle annonce" (4).

- (3) Selon ce principe, le prince d'une région détermine le choix de la religion de ses sujets. Ceux-ci doivent suivre la religion de leur prince.
- (4) Mgr Joseph ROZIER: in Documents Episcopat français n° 7 avril 1987, p.2.

★ Fondements de la liberté religieuse

La liberté religieuse se fonde sur le respect de la liberté de conscience, garante de la dignité de toute personne humaine. Celle-ci, créée à l'image de Dieu, est le sujet de toute liberté de conscience. Celle-ci, à son tour consiste comme il est dit plus haut en ce que tous les hommes doivent être soustraits "à toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres" (5)

Le paragraphe 3 de la Déclaration conciliaire doit être médité profondément : "C'est par la médiation de sa conscience que l'homme perçoit et reconnaît les injonctions de la loi divine; c'est elle qu'il est tenu de suivre fidèlement en toutes ses activités, pour parvenir à sa fin qui est Dieu. Il ne doit donc pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit donc pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse. De par son caractère même, en effet, l'exercice de la religion consiste avant tout en des actes intérieurs volontaires et libres par lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu. De tels actes ne peuvent être ni imposés ni interdits par aucun pouvoir purement humain.

Mais la nature sociale de l'homme requiert elle-même qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse, il ait des échanges avec d'autres, qu'il professe sa religion sous une forme communautaire.

- (5) D.H. N° 2.

C'est donc faire injure à la personne humaine et à l'ordre même établi par Dieu pour les êtres humains, que de refuser à l'homme le libre exercice de la religion sur le plan de la société, dès lors que l'ordre public juste est sauvegardé" (6).

Le droit à la liberté religieuse, il faut le souligner, ne peut pas être compris uniquement comme un droit individuel. L'homme est un être social. Dès lors les différentes communautés humaines sont aussi sujets de droits. La famille, les associations et les communautés religieuses sont les lieux où se réalise pleinement la liberté religieuse. Il revient donc aux pouvoirs publics, responsables du bien de toute la société, de reconnaître ces droits, aussi bien sur le plan individuel que communautaire. C'est ainsi que la plupart des constitutions des pays modernes reconnaissent et garantissent la liberté religieuse, de sorte que celle-ci acquiert ainsi une force de droit civil (7).

★ Comment vivre la liberté religieuse ?

La déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 (cfr art. 18 et 19) et la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction du 25/11/1981 (8), sont fondées sur des principes analogues à la Déclaration de Vatican II sur la liberté religieuse. Lors de la Conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe, le délégué du St Siège a énuméré les différents aspects de la liberté religieuse, tels que l'Eglise catholique les comprend et les enseigne. Il s'agit (9) :

- (6) D.H. N° 3
- (7) D.H. N° 6
- (8) Doc.Cath. n° 6 du 18-3-1984, p.338-340
- (9) Osservatore Romano, éd.hebd.française, 10-2-1987, p. 2.

1)~pour les parents, de transmettre à leurs enfants leurs propres convictions religieuses, personnellement ou avec l'aide des communautés;

2)~pour les familles, de voir respectées, dans toute activité éducative, les convictions religieuses de leurs enfants;

3)~pour toute personne, de recevoir individuellement et collectivement, dans le cadre de sa communauté, un enseignement religieux;

4)~pour chaque communauté de croyants, de s'organiser selon sa structure hiérarchique et institutionnelle propre;

5)~pour chaque communauté de croyants, de choisir et de former, dans ses propres instituts, les futurs ministres du culte, de les nommer et de les transférer ensuite, selon les nécessités objectives des fidèles;

6)~pour chaque communauté de croyants, d'ouvrir, ériger et utiliser les édifices ou les lieux de culte conformément aux besoins réels de ses membres, ainsi que de voir respectés dans tous les cas leur destination et leur caractère religieux.

7)~pour chaque communauté de croyants, d'échanger des informations, produire, acquérir, recevoir, importer et faire libre usage des livres sacrés, des publications et autres matériels religieux touchant la profession et la pratique d'une religion ou d'une conviction;

8)~pour chaque communauté de croyants, de disposer de ses propres médias et d'en faire usage à des fins religieuses, comme d'avoir accès aux diverses formes publiques de communication sociale dans le même but;

9) ~pour l'individu comme pour les communautés de croyants, d'avoir des contacts et des assemblées communs - Y compris les pèlerinages - avec des coreligionnaires dans leur propre pays comme à l'étranger, et cela tant au niveau des simples fidèles qu'à celui des responsables des communautés;

10) ~pour tout croyant, de jouir d'une égalité effective par rapport aux autres citoyens dans tous les aspects de la vie civile, économique, sociale et culturelle, sans avoir à craindre de discrimination".

(...)

L'EGLISE ET LA LAICITE DE L'ETAT

Il est du devoir de l'Etat de protéger les droits civiques dont la liberté religieuse. Celui-ci doit être au service des droits inviolables de la personne humaine, en rappelant constamment aux citoyens leur valeur sacrée et en créant des conditions favorables à la paix des consciences. Nous pensons qu'un Etat laïc se trouve dans une meilleure position pour jouer pleinement ce rôle.(...)

Historiquement la notion de laïcité a été compromise et vécue de différentes manières. De nos jours encore, il existe une imprécision des termes. L'on pourrait tout de même distinguer trois points de vue :

a) laïcité de complémentarité : l'Etat est neutre vis-à-vis de chaque religion; mais la religion est considérée comme une valeur sociale importante pour les citoyens. La religion peut acquiescer un caractère juridique d'institution d'utilité publique et devenir par exemple matière d'enseignement dans les écoles privées et publiques.

b) laïcité d'exclusivisme : bien que se disant neutre, l'Etat, par suite d'antagonismes historiques parfois virulents, vit sa laïcité comme opposition au "pouvoir" de l'Eglise. Le laïcisme, qui en découle, se caractérise souvent par l'anticléricanisme. Toutefois la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui en résulte établit finalement un modus vivendi permettant un espace de liberté nécessaire aux religions (10).

c) laïcité anti-religieuse : l'Etat n'est plus neutre vis-à-vis des religions dans leur ensemble. Celles-ci sont considérées comme des survivances du passé, destinées à disparaître dans la nouvelle société. Elles peuvent être provisoirement tolérées comme affaires privées. En réalité, l'Etat n'est plus laïc, mais anti-religieux.

(...)

L'Eglise Catholique réaffirme ici que, pour elle, la laïcité devrait signifier un régime constitutionnel dans lequel l'Etat ne favorise aucune religion, mais les respecte toutes, garantissant à chacune et à chaque individu le libre exercice privé et public, de sa foi, dans le respect du Bien commun. L'Etat donc s'interdit d'intervenir dans la vie interne des diverses familles religieuses (doctrine, rites, organisation et discipline). Quant à l'Eglise, elle reconnaît et respecte l'autonomie de l'Etat dans la sphère d'activités qui lui est propre (11).

(10) René Rémond, "la laïcité n'est plus ce qu'elle était", in Etudes, avril 1984, p. 439-448.

(11) G.S. N° 36.

★ Concertation et Dialogue

Si donc ces principes sont acceptés et respectés, l'Eglise ne se sent guère lésée par le fait de ne pas être un chaînon obligé dans le fonctionnement de la Vie Publique. Certes, dans le passé, elle a assumé un certain nombre de responsabilités dans la vie nationale (éducation, services sociaux, santé, etc...) dans le cadre de conventions passées avec l'Etat. Elle était toujours prête à adapter ces conventions aux nouvelles exigences.

Quant aux privilèges, si il faut entendre par ce terme un traitement de faveur attaché à des individus ou communautés, échappant par là au droit commun et recevant des prérogatives spéciales, l'Eglise n'en réclame aucun. Bien plus, comme l'affirme le Concile, "elle renoncera à l'exercice de certains droits légitimement acquis, si il est reconnu que leur usage peut faire douter de la pureté de son témoignage et si des circonstances nouvelles exigent d'autres dispositions" (12).

De la sorte, l'Eglise reconnaît le caractère perfectible et adaptable des droits sultants des conventions. Elle demande simplement que les changements s'opèrent dans un climat de concertation et de dialogue, susceptible de permettre un discernement serein sur l'opportunité et les implications des mesures à prendre.

Si donc l'Eglise ne s'attache pas à des privilèges, elle tient par contre au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi, à la sauvegarde des droits fondamentaux liés aux exigences de la personne humaine en tant que telle, et à l'exercice individuel et communautaire de la liberté religieuse. Elle ne peut pas renoncer à l'espace de liberté qui lui est nécessaire.

(12) G.S. N° 76, §5

pour témoigner du caractère transcendant et inaliénable de la personne humaine (13).

Dans cette optique, la laïcité de l'Etat, fondée sur le dialogue et la participation de tous, est source de dynamisme et de progrès. Les confessions religieuses y ont ainsi leur place et concourent, selon leurs inspirations et leurs expériences, à la promotion de "tout ce qui se trouve de vrai, de bon et de beau dans la communauté humaine" et au renforcement "de la paix entre les hommes pour la gloire de Dieu" (14).

(...) Conférence des Evêques Catholiques du Burundi

(13) G.S. N° 76, § 2

(14) G.S. N° 76, § 6

E R R A T U M

M. Evariste NTAKIRUTIMANA, auteur de "ET SI 'RUSWA' VENAÏT DE 'RECOIS'!" (DIALOGUE N° 124, sept.-oct. 1987, p. 99-100) nous a signalé trois fautes de frappe que nous nous empressons de corriger.

Il fallait lire Umushēenzi et non

Umushēenzi

Umuseēenzi et non

Umuseēenzi

impoongano z'ibiyāaha

et non impoongano

z'ibiyāaha

Libres propos

Pour rédiger un bon article, cela demande du temps, de la documentation, de la concentration. Vous ne les avez pas. Pourtant vous avez bien des idées que vous aimeriez communiquer aux autres. Sur des sujets très divers, d'actualité par exemple.

Désormais vous n'aurez plus d'excuses de ne pas le faire. Cette nouvelle Rubrique "LIBRES PROPOS" vous offre une excellente occasion de coucher vos idées sur un papier et de nous les envoyer. En quelques pages, et même en quelques lignes.

Nous espérons donc que vous serez nombreux à vous exprimer dans cette Tribune libre.

Pour ou contre les langues vernaculaires à l'école

LANGUES MATERNELLES, LA PANACEE !

L'un des objectifs majeurs des réformes de l'enseignement en Afrique est la revalorisation de la culture nationale. Oui, il faut redonner au patrimoine linguistique la valeur lui subtilisée par les langues exotiques introduites par les anciens colonisateurs. Les auteurs favorables à cette prise de position ne manquent pas d'arguments :

90

~ Au plan intellectuel et affectif, ils affirment que la discontinuité linguistique peut entraver l'intégration de la pensée et de l'expression.

~ Au plan culturel, on ne peut ignorer le lien indissoluble qui existe entre une culture et la langue qui la reflète et la perpétue.

~ Au plan psycho-sociologique, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère crée un fossé et suscite des tensions entre l'école et le milieu familial.

~ Au plan pédagogique, l'usage des langues maternelles augmenterait la rentabilité de l'enseignement.

~ Au plan économique enfin, des auteurs comme René Dumont soulignent qu'un enseignement de masse doit se donner pour but de satisfaire d'abord les besoins immédiats des collectivités avant de se donner pour fonction de préparer d'hypothétiques études ultérieures ou des équivalences de diplômes.

Les réformistes à outrance pensent que les pays africains ne devraient plus attendre. Pour eux, il suffit de remplacer les langues étrangères par nos langues maternelles ... Ils considèrent que l'enthousiasme pour l'enseignement des langues maternelles est souvent freiné par ce complexe de recherche de qui vient de l'étranger. Ils ignorent peut-être que certains pays n'ont pas une langue maternelle mais des idiomes ou des variétés dialectiques qui font toutes les difficultés. Après l'indépendance, le gouvernement du GHANA donna plus d'importance à l'enseignement de l'anglais que ne l'avait fait l'administration coloniale britannique.

Le choix des langues d'enseignement pose des problèmes socio-politiques délicats pour des pays où beaucoup de dialectes locaux se retrou-

91

vent dans différentes régions. Si on n'y prend pas garde, le problème de scolarisation risquerait de poser des réactions de défense de type particuliste, ce qui risquerait de mettre en danger l'unité nationale si chèrement conquise dans la plupart des pays africains où les susceptibilités tribales ne demandent qu'à se réveiller.

Ceux qui contestent l'introduction des langues maternelles comme véhiculaires d'enseignement voient à travers les langues maternelles une complication énorme de l'oeuvre de scolarisation, qui sur le plan de rendement immédiat, n'apporte rien de décisif ou de complet.

NI POUR NI CONTRE !

La réalité de l'Afrique exige qu'on tienne compte aussi bien de l'avenir que du passé. Même si la plupart des responsables politiques de nos pays sont sentimentalement attachés à leur patrimoine linguistique et souhaitent sa mise en valeur, ils n'ignorent pas que l'école d'Afrique aurait intérêt à s'orienter vers un enseignement qui tienne compte aussi bien des langues maternelles que des langues à grande diffusion, africaines ou européennes; à tendre donc vers un bilinguisme voire un trilinguisme scolaire afin de respecter des situations de langage vécues par les intéressés.

La réalisation d'un bilinguisme vrai exige une préparation des mentalités, des études préalables relevant de la linguistique et de la pédagogie expérimentale.

On peut concevoir parfaitement que durant une partie de sa vie scolaire, l'enfant apprenne à lire et à écrire sa langue maternelle et apprenne simultanément une langue étrangère.

En effet, on constate que l'apprentissage des langues étrangères à partir d'un certain niveau de formation devient absolument inefficace lorsque l'enfant ne peut plus être placé dans des conditions qui se rapprochent de celles qu'il a connues lors de l'apprentissage de sa langue maternelle. Il faut que l'on soit placé dans "un bain de langue" que l'on puisse utiliser dans sa vie courante une langue pour pouvoir la maîtriser, pour l'intégration de la pensée et pour l'expression. Il est tout à fait inconcevable que nous continuions à ignorer les avantages que procure une langue maternelle comme langue d'apprentissage, mais la prévention que les utopistes cultivaient à l'encontre du bilinguisme et de l'apprentissage des langues étrangères a été levée par le contexte socio-politique des Etats africains et des Etats du monde entier.

La seule manière de tenir les deux bouts de la chaîne est de penser à l'avenir sans nier le passé.

La coexistence des langues maternelles et des langues à grande diffusion tout au long du processus d'apprentissage semble être la seule manière rationnelle et réaliste qui tient compte de cette bipolarité culturelle de l'Afrique d'aujourd'hui.

Ephrem MBUGULIZE

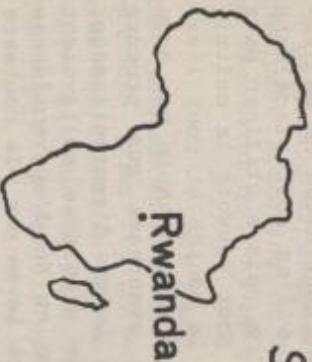


REVUE
PEDAGOGIQUE
IGAZETI
YUBUREZI

Garnet

Septembre

Octobre



1987

TROISIEME JOURNEE NATIONALE DE LA CULTURE

Chants et danses folkloriques se sont déroulés aux bureaux communaux du pays en cette journée du 8 septembre pour célébrer la troisième journée nationale de la Culture. Une occasion pour les autorités communales de délivrer des certificats aux lauréats des écoles d'alphabétisation parce que cette journée correspond à la Journée mondiale de la lutte contre l'analphabétisme. A Kigali la journée fut clôturée par une soirée culturelle animée par "Amasimbi n'Amakombe", soirée à laquelle assistèrent les plus hautes personnalités du pays ainsi que les membres des missions diplomatiques.

Au cours de cette soirée furent décernés les prix aux meilleurs compositeurs de musique traditionnelle et aux meilleurs troupes théâtrales ayant participé au concours 1987. Furent récompensés 11 lauréats de la musique traditionnelle; 6

troupes théâtrales (3 ayant joué en kinyarwanda, 3 en français); les meilleurs acteurs (4).

Toujours dans le cadre de cette journée culturelle une exposition de 2 sculpteurs et de 3 peintres rwandais avait été organisée du 2 au 9 septembre à la Commune Urbaine de Nyarugenge.

DOUZIEME JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

Tout le peuple rwandais s'était mobilisé ce 31 octobre pour "célébrer" la 12ème journée nationale de l'arbre. Les ambassadeurs de Chine, du Kenya, du Canada, du Zaïre, du Vatican, le Chargé d'Affaires des Etats-Unis ainsi que l'épouse de l'Ambassadeur du Burundi s'étaient joints au Chef de l'Etat et à son épouse pour planter des arbres en commune de Rubungu (Kigali). Selon le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, 124.000 hectares ont été reboisés de 1976 à 1987, auxquels il faut ajouter 96.000 hectares d'arbres disséminés dans ou près des parcelles. 2000 hectares ont été reboisés dans la seule forêt de Nyungwe et 2000 autres le seront dans l'avenir.

S'adressant à la Presse, le Chef de l'Etat s'est félicité des résultats accomplis et a demandé que les essences importées ne détruisent pas les essences locales.

FORMATION DES ARTISANS

Aux mois de septembre-octobre se sont tenus à Kigali deux séminaires de formation des artisans, l'un au Centre IWACU et l'autre au Centre National de Pastorale. Il y a été question de la gestion

technique des entreprises; de la planification et de l'organisation des ateliers; du contrôle de la qualité des produits finis. Mais on y a abordé également les problèmes des artisans, tels le taux de l'impôt personnel pour le terrain occupé par les ateliers, la patente, le taux de l'impôt sur le revenu. Les artisans ont souhaité l'allègement des taxes sur les matières premières importées, sur les revenus et l'exonération de ces taxes pour les artisans du secteur informel.

Quant à la création d'une Chambre de Métiers qui semble beaucoup tenir à coeur au Gouvernement et à la Coopération Technique Allemande, les artisans ont souhaité qu'elle ne leur soit pas imposée. Ils ont par contre demandé au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie et au Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie de les épauler dans l'acquisition des parcelles et dans l'accès au Fonds de Garantie.

DES DIPLOMATES AUX PIEDS NUS

Une délégation de 13 paysans du Kivu (Zaire) a visité le Rwanda du 4 au 16 octobre. Non les ministères ou les villes, mais des agriculteurs-éleveurs regroupés en coopératives, en associations ou en intergroupements dans les Préfectures de Gisenyi, Kibuye, Gitarama, Kigali, Butare, Gikongoro.

Ces échanges avaient été organisés conjointement par deux associations d'appui aux initiatives de base : l'A.D.I-KIVU du Zaire et DUHAMIC-ADR du Rwanda. Ce n'est pas d'ailleurs pour la première fois que DUHAMIC-ADR organise ce genre de rencontres à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

C'est également sous son impulsion que des représentants de quelques 30 coopératives des divers coins du pays se sont retrouvés dans ce même mois, pendant 10 jours, pour échanger leurs points de vue sur la stratégie alimentaire. Au cours du même Séminaire, ils eurent comme invités les Ministres du Plan et du Mouvement Coopératif à qui ils exposèrent leurs suggestions pour le 4e Plan Quinquennal de Développement.

DOUZIEME ASSEMBLEE GENERALE DES BANQUES POPULAIRES

La 12ème Assemblée Générale des Banques Populaires s'est tenue au Centre IWACU du 4 au 6 septembre. Au programme le traditionnel bilan annuel, la discussion des problèmes rencontrés et les moyens de les résoudre. Il y fut également question des détournements de fonds, du manque de compétences qualifiées, de la faible participation des agriculteurs-éleveurs.

Les Banques Populaires ont malgré tout le vent en poupe. À cette date elles comptaient 95 unités. Leur capital, non compris celui de la Caisse Centrale, s'élevait à la fin 1986 à + 2 milliards FRW. (Source: A.R.P./ECO du 5.9.87 p. 5)

LA SITUATION DANS NOS PRISONS

Selon le Directeur Général des Services Pénitenciers, le Commandant Alphonse BALIYANGA, (cité par l'A.R.P. du 3.10.1987), nos prisons abritaient en septembre dernier 9.054 détenus dont 8 prisonniers politiques. Les 8 détenus politiques sont Théoneste LIZINDE; Alphonse KAGENZA; Stanislas

BISERUKA; Donat MUVUNANYAMBO; Jean Léonard MITIMI-BUNGA; Paul NKUNDABAGENZI SECYUGU; Alphonse NDEGEYA et Donat MUREGO, tous condamnés à la suite de la tentative du Coup d'Etat de 1980.

Les 279 personnes condamnées à mort ont vu leur peine commuée en détention à perpétuité. La dernière exécution d'un condamné à mort remonte à 1982. Comme toute institution humaine les prisons rwandaises connaissent des problèmes. Ainsi la Prison de Ruhengeri est confrontée à la surpopulation, à la présence de fous et de malades contagieux tels les tuberculeux, à l'insuffisance des assistants sociaux et du matériel.

Le Ministre de la Justice, M. Jean-Marie Vianney MUGEMANA, a effectué dans cette Prison une visite de travail le 15 octobre en compagnie de l'archevêque de Kigali, Mgr Vincent NSENGIYUMVA. Il a fait un certain nombre de propositions pour résoudre ces problèmes.

EXPOSITION "PERIODIQUES DE FRANCE"

Le Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandaïs a abrité du 4 au 13 octobre une Exposition intitulée "Périodiques de France". Elle était organisée par l'Union pour l'Expansion de la Presse Française dans le monde (UNIPRESSE).

En parcourant les titres exposés le visiteur pouvait se rendre compte que l'Afrique n'est pas totalement absente des publications françaises. Ainsi un regard rapide a permis de découvrir une dizaine de titres d'Africains ou sur l'Afrique. Tels Afrique-Asie; Afrique-Défense; Afrique-Expansion; Afrique-Industrie; Afrique-Agriculture; Amina; Bingo; Cahiers d'Afrique Occidentale et Equatoriale; l'Afrique et l'Asie moderne; Grand Maghreb; Jeux d'Afrique et bien sûr Jeune Afrique.

INAUGURATION DE LA MINOTERIE DE KABUGA FELICIEEN

Le Chef de l'Etat a dirigé lui-même les cérémonies d'inauguration de la Minoterie de M. Félicien KABUGA. C'était le 10 octobre à Byumba. Ce geste concrétisait une nouvelle fois l'encouragement et le soutien qu'il accorde à toute implantation d'un projet de développement en milieu rural. Surtout quand ce projet est lancé par un (e) fils (fille) du pays.

Selon son promoteur, la Minoterie est d'une capacité maximale de 100 tonnes par jour mais ne traite actuellement que 35 à 38 tonnes de blé par jour. Elle emploie une centaine de personnes et fabrique de la farine de blé et du foin pour le bétail. Avec le temps elle pourra traiter d'autres céréales produites dans le pays.

BIENVENUE AUX INVESTISSEURS ET AUX TOURISTES

Pour attirer le maximum d'investisseurs tant nationaux qu'étrangers le Gouvernement Rwandaïs vient d'élaborer un nouveau Code des Investissements (cf. J.O. du 15 septembre). Il espère ainsi encourager la promotion industrielle, la décentralisation des entreprises et le développement des petites et moyennes Entreprises (PME). Le nouveau Code offre quatre régimes de faveur (contre deux sous l'ancien): régime général, régime des PME, régime des entreprises décentralisées, régime de la convention d'établissement. (Source : A.R.P./ECO du 4.11.87 p.9-11).

Le tourisme constituant une autre ressources de devises, le Gouvernement entend également développer ce secteur. En effet selon le Directeur

de l'ORTPN (Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux) le tourisme occupe "le 3e rang des activités génératrices de devises". C'est pourquoi tout le pays doit veiller sur la vie du touriste afin que le Rwanda reste "une terre d'accueil et d'hospitalité".

A cet effet le Directeur de l'ORTPN a dirigé une réunion le 2 septembre, chargée d'examiner le problème de stationnement des autocars des touristes dans les villes du pays et surtout à Kigali. Il fut décidé qu'en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie son Office allait chercher un endroit pour le camping des touristes.

De même les services d'immigration, surtout ceux des frontières, sont invités à leur donner toutes les informations relatives au tourisme dans notre pays et leur indiquer les hôtels.

Le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie a été prié de multiplier les panneaux de signalisation routière afin que les touristes ne se perdent pas.

DIALOGUE



A travers livres et revues

MUNYARUGERERO François-Kaviré : RAYONS ET NUÉES, Imprimerie Urwego, Kigali, 1987.

Voilà bien une nouveauté à l'intention des poètes de tous âges. Dedicé à Mujawinkusi (La Servante de la vérité), RAYONS ET NUÉES, ce recueil de 35 poèmes de longueur inégale se veut être un témoignage authentique et une incitation à s'exprimer, se refusant d'être ni polémique, ni une attaque de qui que ce soit.

D'entrée de jeu, l'auteur dit rendre au monde une partie de lui-même et le tout de lui-même, dans son verbe, dans sa verve, dans son faire (p.3). Beau projet. Sa muse déchaînée va ensuite violer le huis-clos imposé depuis le chaos nébuleux, réclamant sa place dans le concert multiforme de l'élite humaine (p. 5-6). A cette élite et peut-être en vue d'elle, il propose l'idéal de "mener une vie simple, généreuse, amicale, laborieuse dans l'amour, le travail et l'invention" (p.7).

Cet idéal de générosité et d'amour n'exclut pourtant pas la lutte, le combat, pour briser les murs de l'indifférence (p.9-11). Héaut de l'unité du monde, l'auteur invite le lecteur à "tirer les leçons du passé pour un futur moins sombre et un présent qui invite à prolonger le goût de vivre" (p.13).

RAYONS ET NUEES, comme par un jeu d'ombres et de lumières, nous promène à travers un panorama d'amour et d'amertumes, de souvenirs de terroir en passant par des caresses taquines à l'endroit des jeunes filles. Ainsi musique, berceuse, silence, songe, bonheur et caresses y trouvent leur place.

S'en mêlent aussi deux invitations, certes d'inspiration différente : une invitation au pape à visiter le pays des-dix-mille-collines (p. 18-22) et une autre, adressée à une créature aimée, à partager la chaleur "qui irradie vie, force, fidélité" (p. 32).

S'en mêlent enfin deux adieux. Pardon pour en inverser l'ordre. Parlons d'abord de l'adieu à Kagame (p. 55-57). Disciple, admirateur révérencieux de ce maître, l'auteur émet un adieu ému, adressé à une personnalité respectée, grand érudit laborieux, homme de coeur et grenier de l'humour, homme de lettres et philosophe.

Quant à l'adieu à Dieu (p. 33-35), le ton change d'une façon tellement surprenante que l'on ne saurait fixer le mobile de cette inspiration. Crise de jeunesse ? Ici, aucune interrogation ne m'est permise, car respect de conscience oblige. Si non se croit-on face à un révolutionnaire iconoclaste, tombeur d'églises, au profit de l'unique religion : l'HUMANISME. Et quelle religion sans ... Dieu ? "Dieu, c'est adieu". Cet adieu n'est certainement qu'un au revoir, un cri d'un révolté occasionnel qui en est déjà probablement venu à résipiscence.

La qualité poétique de l'oeuvre est somme toute incontestable. Il reste cependant à regretter quelques accès d'humour, bons à l'affichage aux babillards d'un campus plutôt que de les proposer à la lecture d'un public plus varié. Ainsi "Slogan" (p. 11), "Ave" (p. 17), "Louez le Seigneur"

(p. 36) accusent une légèreté, estudiantine, que l'auteur aurait pu oublier au rang qu'il est.

Néanmoins, RAYONS ET NUEES demeure une oeuvre poétique de talent dont la trame, libre, s'articule sur les moments et les étapes d'une vie où s'enchevêtrent amour, problèmes religieux, idéologies, servitudes et grandeurs et j'en passe. Ce beau recueil se recommande aux rayons de nos bibliothèques.

Bravo, mon cher Munyarugerero ! Va de l'avant ! J'allais ajouter : Ramba ! Mais ferais-je confiance à l'écho de nos collines ?

Pierre Célestin NYETERA

Kigali - Motors

Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUTS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594

Courrier des lecteurs

Tous mes encouragements

Pour la Revue DIALOGUE qui vient de fêter ses vingt ans d'existence, mon impression globale est bonne. C'est une excellente revue. La présentation matérielle est quasi-parfaite et le texte bien clair. Je crois qu'au-delà de dix pages, un article devient "long" à lire. Peut-être pourrait-on le publier en deux fois (mais deux mois après, on en a presque oublié la première partie !). Il est évident que la majorité des articles doit traiter des problèmes rwandais, en évitant un niveau trop technique, mais il faut cependant ouvrir un peu les Rwandais aux problèmes des pays environnants (Uganda - Zaïre - Tanzanie - Burundi) par quelques informations - puisque le Rwanda fait partie des pays "des Grands Lacs" -.

Les rubriques (recensions de livres, revues, courrier des lecteurs) me semblent bien équilibrées. Sur les problèmes d'inculturation, l'Eglise du Rwanda (où j'ai vécu vingt ans) me semble bien en retard sur celle du Zaïre (où je suis depuis 1978). Peut-être que la "zaïrianisation" un peu sauvage des années 1974 a fait réfléchir l'Eglise zaïroise.

Ne pourriez-vous pas envisager des reportages (présentation de chacune des préfectures ... ou diocèses du pays ?), ou encore des tables-rondes sur un sujet précis, à Kigali (ou Butare) où il y a quand même pas mal de gens intéressants ou intéressés !...

Bon travail et tous mes encouragements à persévérer et progresser.

104

Raymond DELPORTE

Il reste beaucoup à faire

Je tiens à me joindre à tous ceux que vous aidez avec fidélité à comprendre les réalités nationales pour vous remercier et vous féliciter. Je crois avoir eu en mains tous les numéros au cours de ces vingt ans. Je n'ai pas tout lu mais j'ai tout de même beaucoup lu et cela m'a beaucoup aidé dans mon travail.

Mon sentiment est qu'il reste beaucoup à faire. Faut-il dire ce qui me paraît plus urgent ? Je n'ose le faire maintenant mais en ne l'osant jamais on perdrait jusqu'au droit de le dire ... Je promets donc de le dire bientôt. C'est évidemment la situation de la jeunesse en âge d'aller à l'école qui me préoccupe le plus.

Que le Seigneur nous aide à le laisser nous conduire là où quelquefois nous tardons d'aller.

Claude TALBOT

Pas... d'accord

Tout dernièrement la revue DIALOGUE a publié une réaction du Pasteur C.M. OVERDULVE contre les recensions des livres qu'on ne trouve pas sur le marché (DIALOGUE N° 124, pp.108-109). Tout en reconnaissant la légitimité de sa réaction, je me permets de faire quelques observations à la revue.

Pour lui, si je l'ai bien compris, DIALOGUE doit publier les recensions des livres

105

qui sont accessibles à chacun de ses lecteurs (je paraphrase sa suggestion en l'analysant).

Pour moi, la proposition n'est pas soutenable. Elle est même dangereuse. Elle pêche contre le principe de la complémentarité des gens car elle les accule à ne se partager que ce que chacun est capable de se procurer. Ce serait une erreur très dommageable à la revue DIALOGUE si elle acceptait cette proposition. DIALOGUE serait alors une revue pour les seuls riches (ceux qui ont de quoi s'acheter chaque livre recensé), une revue réservée aux gens d'une région géographique (ceux qui habitent tout près des librairies où sont exposés les livres à recenser).

Pour une revue comme DIALOGUE qui se veut être une "revue d'information et de réflexion", accepter la susdite suggestion reviendrait à accepter de subordonner la communication à l'avoir, de proportionner le savoir au pouvoir d'achat qu'ont les lecteurs. Ce serait même faillir à sa mission, celle d'intéresser un plus grand nombre d'intellectuels. Le plus grand nombre de ceux-ci (d'après mes humbles constatations) aime lire en entier la rubrique "à travers livres et revues" parce que celle-ci leur ouvre les horizons en augmentant leur champ de curiosité, en les mettant à la une de ce qui se passe et se pense.

Vu qu'un petit nombre de ces lecteurs est seul capable de se procurer chaque livre qu'on recenserait, je considère comme un devoir de charité la pratique adoptée jusqu'ici par DIALOGUE. Par sa rubrique "à travers livres et revues", DIALOGUE permet à un plus grand nombre de ses lecteurs de savoir au moins quelque chose des livres récents. C'est plus que rien. Plutôt que d'être blâmable, je trouve cela louable. Pour moi, DIALOGUE devrait recenser autant qu'elle peut recenser sans se préoccuper de la question du marché de ce qu'elle recense. Ce n'est pas son affaire. C'est l'affaire des éditeurs et des auteurs qui n'ont qu'à savoir profiter

de l'aide publicitaire que la revue leur offre tout gratuitement. Le rôle de DIALOGUE, je pense, n'est pas d'épargner les peines à ses lecteurs en n'éveillant pas leurs consciences.

Joseph NGOMANZUNGU

Non à l'exode rural

J'ai relu plusieurs fois l'article de C. LOMBRISER intitulé : "Oui à l'exode rural", paru dans le n° 124 de DIALOGUE, avec l'espoir d'y trouver une cohérence, mais je suis arrivé à un constat d'échec.

Car si on y reconnaît que Kigali a un taux d'occupation très élevé pour une ville du Tiers-Monde, on passe sous silence que c'est sans doute une des plus petites capitales du Tiers-Monde et que les deux faits sont liés.

Par ailleurs, le dit article semble faire un procès à l'établissement d'écoles, de dispensaires et même de magasins dans les campagnes. On croit rêver ! Autrement dit : laissons croupir les paysans pour s'assurer qu'ils viendront fonder des bidonvilles aux abords des agglomérations.

En fait, est-ce que la poule vient de l'oeuf ou l'oeuf de la poule ? Est-ce la ville qui crée l'emploi ou l'emploi qui crée la ville ? L'urbanisation en elle-même crée-t-elle autre chose que des emplois de services qui ne pèsent pas lourd dans le P.N.B. ?

La ville est-elle le seul endroit où peut se développer l'artisanat et l'industrie ?

Prenons l'exemple des industries textiles qui semblent particulièrement sous-développées au Rwanda. On rencontre des tisserands un peu partout dans les campagnes de pays aussi divers que l'Amérique Latine, l'Inde ou l'Afrique Occidentale. Pourquoi pas au Rwanda ? Ce pays est-il condamné à demeurer un marché de choix pour la mafia des fripiers internationaux qui y écoulent leurs produits trois, quatre et même dix fois plus cher qu'ailleurs ?

En face de certains bienfaits de l'urbanisation, il faut peser le prix des structures urbaines (New York n'est-il pas périodiquement au bord de la faillite ?) et éviter de créer des enfers comme Calcutta ou Sao Paulo.

La conclusion de l'article illustre parfaitement mon propos. On y lit : "Le seul espoir... c'est que les gens arrivent à subsister!" il y a encore 13 ans d'ici l'an 2000. Ne baissions pas les bras trop vite et cherchons plutôt à mettre en oeuvre les moyens qui permettront aux gens de ce pays de continuer à vivre et pas seulement de "subsister".

Jean ROUSSEAU

Toute ma sympathie !

Je désirais vous transmettre ma sympathie pour avoir ouvert vos colonnes à un espoirantophile, alors que l'espéranto suscite de plus en plus d'intérêt dans des milieux scientifiques internationaux confrontés quotidiennement aux graves problèmes de la communication interethnique.

Germain PIRLOT

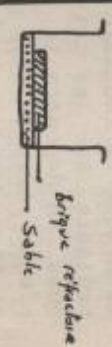
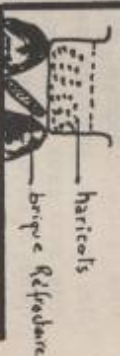
Science et technologie

Le Président Julius NYERERE a dit un jour : "Pendant que d'autres tentent d'atteindre la lune, nous essayons d'arriver jusqu'au village". C'est dans cet esprit que nous lançons cette nouvelle rubrique.

Faites-nous part de tous les "petits pas" sur le chemin du développement.

La casserole norvégienne

- 1° Faites tremper les haricots dans l'eau pendant une nuit pour qu'ils gonflent.
- 2° Le lendemain matin, faites-les cuire pendant 40 à 45 minutes en ayant placé la brique réfractaire sur sa tranche, au milieu du feu.
- 3° Après 40 à 45 minutes de cuisson, retirez la brique réfractaire du feu en utilisant une machette et placez-la dans une casserole d'un diamètre supérieur à celle ayant servi à la cuisson des haricots et dont le fond est recouvert d'une couche de sable d'un centimètre environ.
- 4° Placez la casserole contenant le sable et la brique réfractaire dans un panier dont l'intérieur



Humour

Parmi les souhaits exprimés lors du dernier sondage un lecteur avait suggéré qu'"un peu d'humour distrairait le coeur et l'esprit". Il a parfaitement raison. **DIALOGUE** ouvre à ce sujet deux pages. C'est à vous de les écrire. Nous sommes sûrs que vous trouverez le bon ton. La discrétion existe même dans le rire.

Dieu éconduit

Dieu pose sa candidature à la commission de physique du C.N.R.S. On lui répond: "Certes, vous avez fait une oeuvre admirable, mais il y a fort longtemps; et depuis, plus rien. En outre, vous n'avez pas expliqué les conditions de reproduction de votre expérience, ce qui est regrettable pour un physicien. Vous avez bien dirigé la rédaction d'un livre remarquable, mais il y a 2000 ans; et depuis, plus rien. Enfin, vous n'avez rien publié dans une revue anglo-saxonne avec référence (lecteur du comité de lecture chargé de rapporter sur le "papier" soumis à publication). On ne peut donc pas donner une suite positive à votre candidature".

(Tiré de "Où va l'Université ? Rapport du Comité national d'évaluation", p.148)

est tapissé d'herbe sèche et introduisez le récipient contenant les haricots et l'eau bouillante de telle façon qu'il repose bien sur la plaque réfractaire, sa face plate orientée vers le haut. Laissez cuire ainsi pendant 3 heures sans y toucher. La brique réfractaire continuera à assurer la cuisson des haricots et ils seront à point.

De cette façon, la cuisson traditionnelle

des haricots qui nécessite un apport de bois pendant trois heures est écourtée à 45 minutes. L'économie de combustible n'est pas négligeable et pendant que la brique réfractaire "fait le travail", la cuisinière peut vaquer à d'autres occupations.



5 ● Si on ne dispose pas de casseroles métalliques, on peut aussi utiliser la cruche traditionnelle en terre cuite.

À cet effet, la brique réfractaire présente une face concave qui est prévue pour recevoir la cruche. Dans ce cas, on placera dans le panier des morceaux de briques afin d'éviter que l'herbe qui en tapisse le fond ne s'enflamme au contact de la brique réfractaire brûlante. Sur les briques, on déposera la plaque réfractaire, sa face concave orientée vers le haut. On déposera sur le tout la cruche traditionnelle bien fermée à l'aide d'un couvercle et recouverte d'herbe sèche.



Michel MARY

Dix conseils pour tuer une association

1. N'assistez pas aux réunions puisque vous avez été dûment prévenu
 2. Si vous y veniez (par hasard), surtout, arrivez en retard et faites-vous mettre au courant
 3. Critiquez le travail de l'Administrateur et des membres, en bloc.
 4. N'acceptez jamais de poste à responsabilités, médisez au lieu de réaliser
 5. Pâchez-vous, sur tous les tons, si vous n'êtes que membre mais, si vous accédez au comité, taisez-vous !
 6. Si le Délégué vous demande votre opinion, répondez que vous n'en avez guère. Après la réunion seulement, dites à tous les membres comment il aurait fallu procéder
 7. Ne faites, et encore, que le strict minimum nécessaire, plaignez-vous de voir l'association conduite par une clique d'arrivistes vaniteux.
 8. Différez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible
 9. Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents, n'oubliez pas votre tabac
 10. Plaignez-vous de ce qu'on vous ignore, n'offrez jamais d'écrire un article, de renflouer la caisse, de présenter un rédacteur.
- Et si l'association venait à mourir, proclamez bien haut que vous l'aviez prédit depuis longtemps ■

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion. Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT

Enceinte de Kinyamateka

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
● Abonnement ordinaire: 1000 Frw.	● Burundi: 1500 Fbu.
● Abonnement étudiant: 800 Frw.	● Afrique } 3000 Frw. ou 1500 F belges
● Abonnement de soutien: 1500 Frw.	● Europe } 60 Frsuisses
● Abonnement de groupe: 4000 Frw. (5 personnes)	● Amérique } 3500 Frw. ou 35 \$ US
	● Asie }

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA	ETRANGER
● B.C.R. N° 3778/92 Kigali	● Belgique: CCP 000 - 1495122 - 61
● Mandat postal, DIALOGUE, B.P. 572 Kigali	● Pierre Masson, Bruxelles
● Economats Généraux	● Suisse: CCP 17 - 2941 - 6,
● Gemeca (Père Louis Pien - Procure Kigali)	Révue DIALOGUE Rwanda
● Bureaux DIALOGUE (enceinte Kinyamateka)	R. AEBISCHER, Fribourg - Suisse

D. VENTE AU NUMERO

Prix: 200 Frw.

Lieux: Librairie Caritas - Kigali; Hôtel des Diplomates - Kigali; Hôtel des Mille Collines - Kigali; ALIRWANDA - Kigali; Centre National de Pastoralisme St Paul - Kigali; Gare Routière - Kigali; Club Radiki - Kigali; Librairie Universitaire - Butare; Centres Régionaux d'Information de l'ORINFOR.